

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 18/04/12

## DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20120413-61271-DE-1-1\_0

### CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 13 avril 2012

#### CONTRATS SOCIAUX DE TERRITOIRE DE BOIS D'ARCY ET FONTENAY LE FLEURY

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération en date du 21 septembre 2007 adoptant le découpage du département pour la mise en œuvre de la politique en matière d'action sociale et médico-sociale;

Vu la délibération en date du 19 octobre 2007 créant le Contrat Social de Territoire auprès des communes éligibles aux dispositifs Grands Projets de Ville reconnus par le Département ;

Vu la délibération en date du 16 avril 2010 décidant la poursuite du dispositif contrat social des territoires pour les communes de Chanteloup-les-Vignes, Mantes la Jolie, Trappes et La Verrière ;

Vu la délibération en date du 3 février 2012 adoptant de nouvelles modalités pour les contrats sociaux de territoire

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général ;

Sa Commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires Générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE, dans le cadre de la démarche de diagnostic social partagé, pour la période 2012-2014, les termes des contrats sociaux de territoire pour les communes de Bois d'Arcy et Fontenay le Fleury.

2°) DIT que les crédits inscrits au chapitre 65 article 65734, et article 6568 pour la prévention générale, seront prélevés sur les budgets 2012, 2013, 2014 et suivants, pour les montants ci-après :

Communes	2012	2013	2014
Bois d'Arcy	11 593 € dont 9 270 € pour la prévention générale	10 893 € dont 9 270 € pour la prévention générale	11 193 € dont 9 270 € pour la prévention générale
Fontenay le Fleury	5 095 €	4 590 €	4 590 €

Les modalités de versement sont les suivantes :

- 80 % du montant prévisionnel figurant dans les contrats après la signature du contrat ;

- 20 % après remise de l'évaluation de chaque action au Conseil général

3°) AUTORISE Monsieur le Président du Conseil général à signer ces contrats annexés à la présente délibération

4°) DONNE délégation à la Commission Permanente pour approuver les avenants apportant des modifications aux contrats dans la limite des crédits votés

## **COMMUNE DE BOIS D'ARCY**

### **CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE**

**2012 – 2014**

Entre

**Le Département des Yvelines,  
Représenté par le Président du Conseil général,**

d'une part, et

**La Commune de Bois d'Arcy,  
Représentée par le Maire**

d'autre part

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil général en date du 21 septembre 2007 adoptant le découpage en 9 territoires pour la mise en œuvre de la politique du Département en matière d'action sociale et médico sociale afin de renforcer l'échelon territorial, agir en transversalité, impulser le partenariat et améliorer l'efficacité et la réactivité des services publics,
- Vu les délibérations du Conseil général du 19 octobre 2007, du 16 avril 2010 sur le contrat social de territoire et du 3 février 2012 adoptant les nouvelles modalités pour les contrats sociaux de territoire,
- Vu la délibération du Conseil général en date du 13 avril 2012, approuvant le présent contrat et autorisant M. le Président du Conseil général à le signer,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du .... , approuvant le présent contrat et autorisant M. le Maire à le signer,
- CONSIDERANT que pour atteindre ces objectifs le Département mène une démarche projet, démarche participative qui repose sur une combinaison d'approche qualité et d'indicateurs d'activité pour améliorer la connaissance d'un territoire particulier,
- CONSIDERANT qu'en conséquence, le Département et la Commune pourront mieux apprécier les besoins des populations et dès lors apporter une meilleure réponse sur la base d'un diagnostic local partagé,

**Il a été convenu ce qui suit**

## PREAMBULE

Considérant le diagnostic social partagé élaboré entre le Département des Yvelines et la commune de Bois d'Arcy,

Considérant les axes prioritaires dégagés de la démarche projet engagé avec le cocontractant, à savoir :

- Favoriser la communication autour de l'enfant;
- Soutenir les parents et encourager les collégiens à être acteur de leurs projets ;
- Favoriser la transmission des savoirs autour de l'alimentation et l'accès aux droits ;
- Développer la connaissance des professionnels de l'action médico-sociale.

### **Article 1 : Objet de la convention**

Par le présent contrat, la Commune de Bois d'Arcy s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations issues du diagnostic local partagé, le programme d'actions mentionné à l'annexe I, lequel fait partie intégrante de la convention.

- Fiche action 1 : Animation d'un groupe de futurs parents autour de la naissance
- Fiche action 2 : Programme d'accompagnement et de valorisation des jeunes de 14 à 16 ans
- Fiche action 3 : Du lien social par l'éveil culinaire
- Fiche action 4 : L'action sociale sur la Ville

Dans ce cadre, le Département des Yvelines participe financièrement à ces actions.

### **Article 2 : Durée du contrat**

Le contrat est conclu pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.  
D'autres actions aujourd'hui pressenties seront susceptibles de faire l'objet d'un avenant au contrat actuel.

### **Article 3 : Evaluation**

A la fin de chaque année du contrat, un bilan quantitatif et qualitatif est présenté au Comité de Pilotage de la présente convention composé des représentants des co-contractants :

- pour la Commune, le Maire ou le Maire-Adjoint
- pour le Département des Yvelines, le Directeur du territoire,

Les membres du Comité de Pilotage peuvent décider d'associer une ou des personnes qualifiées à leurs réunions.

Ce bilan permettra d'ajuster les actions et leur financement tant du point de vue de leur réalisation que de leur opportunité.

#### **Article 4 : Montant du programme**

4.1. Le coût total estimé éligible du programme d'actions sur la durée du contrat est évalué à :

**64 013 €** (soixante quatre mille treize euros) conformément au budget prévisionnel figurant à l'annexe 3.

4.2. Les coûts totaux estimés éligibles annuels du programme d'actions sont fixés à l'annexe 2 qui regroupe le programme d'actions.

Le besoin de financement doit prendre en compte les produits affectés à l'action.

Le budget prévisionnel du programme d'actions indique le détail des coûts éligibles à la contribution financière du Département.

4.3. Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions arrêté conjointement par la Commune et le Département.

Ils comprennent tous les coûts directement liés à la mise en œuvre de l'action, qui :

- sont liés à l'objet du programme d'actions et sont évalués en annexe ;
- sont nécessaires à la réalisation du programme d'actions;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du programme d'actions ;
- sont identifiables et contrôlables.

#### **Article 5 : Participation financière du Département**

Le montant de la participation du Département au titre du contrat est la suivante :

- 2012 : 11 593 €
- 2013 : 10 893 €
- 2014 : 11 193 €

Soit un total de **33 679 €** de participation départementale, représentant 52,6% du coût des actions.

#### **Article 6 : Modalités de versement de la participation du Département**

6.1. Le Département verse, à la notification du contrat, **80% du montant prévisionnel de la 1<sup>ère</sup> année du contrat.**

Le Département verse **le solde après les vérifications réalisées conformément à l'article 8**

6.2. Pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année d'exécution du contrat, la participation financière annuelle est versée comme suit :

- **une avance avant le 31 mars de chaque année de 80%** du montant prévisionnel de la participation mentionnée à l'article 5.1
- **le solde annuel sous respect des conditions énoncées à l'article 8**

### **Article 7 : Justificatifs**

7.1. La Commune s'engage à fournir dans les 6 mois de la clôture de chaque exercice le compte-rendu financier, modèle figurant en annexe IV, conforme à l'arrêté du 11 oct. 2006 pris en application de l'art. 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, établi dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire.

7.2. La Commune s'engage à fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.3. La Commune s'engage à faire figurer de manière lisible le Département des Yvelines dans tous les documents produits dans le cadre du contrat.

7.4. En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution du présent contrat par la Commune, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer le Département sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 8 : Contrôle**

8.1. Le Département contrôle que l'exécution de la subvention doit être conforme aux engagements pris dans le contrat.. Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, son utilisation doit correspondre à l'objet pour lequel elle a été accordée. S'il apparaît qu'un concours financier n'a pas reçu l'emploi auquel il avait été destiné, un remboursement peut être exigé à concurrence des sommes qui ont été employées à un objet différent que celui qui avait été prévu (loi n°96.314 du 12 avril 1996 portant sur diverses dispositions d'ordre économique et financier, art. 43-IV).

8.2. Le Département contrôle également annuellement et à l'issue du contrat que la contribution financière versée n'excède pas le coût de la mise en œuvre des actions, au vu d'un bilan financier récapitulatif (modèle figurant en l'annexe 5).

8.3. Pendant et au terme du contrat, un contrôle sur place peut être réalisé par le Département dans le cadre de l'évaluation prévue à l'art. 3 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. La commune s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents qui pourraient être jugés utiles dans le cadre de ce contrôle, aux personnes mandatées par M. Le Président du Conseil Général pour procéder aux vérifications nécessaires sur pièces.

8.4. Tout projet de modification relatif à une action, au cours de la période de conventionnement, fera l'objet en amont, d'une information écrite au Directeur d'Action Sociale de Territoire. Le Département devra répondre dans les mêmes formes dans un délai de deux mois maximum.

## **Article 9 : Conditions de renouvellement du contrat convention**

Avant l'expiration du présent contrat, la Commune et le Département des Yvelines s'engagent à se rencontrer 6 mois avant le terme échu, afin d'examiner les modalités d'un renouvellement éventuel au vu de l'évaluation prévue à l'article 3 et au contrôle de l'article 8.

La conclusion d'un nouveau contrat est subordonnée à l'approbation de l'Assemblée Départementale

## **Article 10 : Avenant**

Le présent contrat ne peut être modifié que par avenant soumis à l'approbation des instances décisionnelles, donc par le Conseil général et le Conseil Municipal.

Les avenants feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

La demande de modification du présent contrat est réalisée sous forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande de modification, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **Article 11 : Résiliation**

Le présent contrat est consenti et accepté pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans le présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure

## **Article 12 : Recours**

Les difficultés d'interprétation ou d'application du la présent contrat seront, en premier lieu, résolues par un simple échange de correspondances.

A défaut d'accord, un recours gracieux pourra être soumis à une Instance Paritaire comprenant :

pour la Commune :           - le Maire ou son représentant  
                                      - un représentant de l'Administration Communale

pour le Département :   - le Président du Conseil général ou son représentant  
                                      - un représentant de l'Assemblée départementale.

En dernier lieu, tout litige résultant de l'exécution de la présente convention relèveront de la compétence du Tribunal Administratif de Versailles.

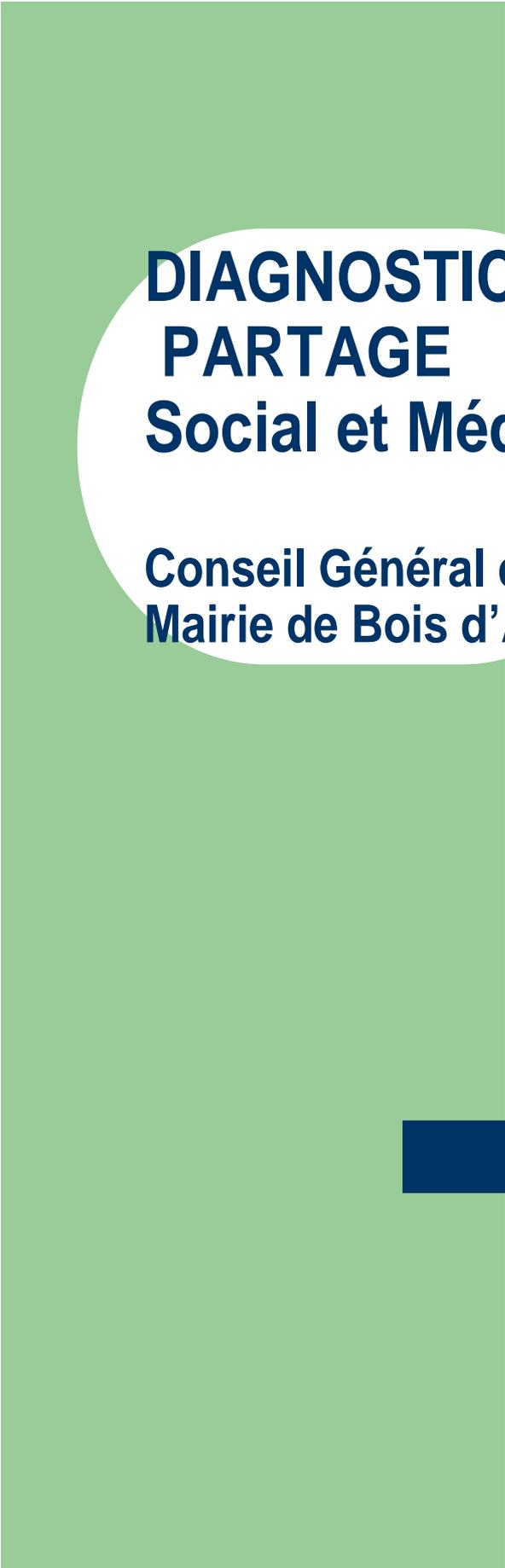
Versailles, le

Pour la Commune :

Pour le Département :

Le Maire

Le Président du Conseil général



**DIAGNOSTIC  
PARTAGE  
Social et Médico-Social**

**Conseil Général des Yvelines  
Mairie de Bois d'Arcy**



**2010**

## ANALYSE DE LA POPULATION

### EVOLUTION DE LA POPULATION

ANNEES	1982	1990	1999	2006	2007	Prévisions
HABITANTS	11 796	12 693	12 062	13 331	13 672	16 000

*Sources : INSEE, RP 1968 à 1990 dénombrements - RP 1999 et RP 2006 exploitations principales.*

### ANALYSE DEMOGRAPHIQUE (données INSEE 2006)

*Sources : INSEE RP 1999 et 2006 –*

*Observatoire de l'habitat 2009 de Versailles Grand Parc.*

#### ► UN GAIN DE POPULATION

Entre 1999 et 2006 la population a eu un rythme annuel moyen d'augmentation de 1,44 %. Ceci est dû à la fois à un solde naturel fort et à un solde migratoire positif.

La taille moyenne des ménages en 2006 est de 2,53 personnes par ménage. Bois d'Arcy reste bien au-dessus de la taille moyenne de 2,34 personnes par ménage observée pour l'ensemble de Versailles Grand Parc. Le potentiel de desserrement de la commune reste donc important.

Prévision d'ici 5 ans → 15 000 habitants.

#### ► UNE POPULATION TRES JEUNE

La forte proportion des 25-54 ans dans la structure de la population montre que Bois d'Arcy est une commune privilégiée pour l'accueil de jeunes familles. Le solde naturel très positif et l'augmentation de l'indice de jeunesse témoignent d'une commune jeune et dynamique d'un point de vue démographique. Cet indice de jeunesse compte parmi les plus forts observé à l'échelle de Versailles Grand Parc.

Les effectifs scolaires du premier degré sont à la hausse. Bois d'Arcy a gagné 115 élèves à la rentrée 2008-2009.

► **POPULATION PAR SEXE ET AGE**

SUR 6943 HOMMES ET 6388 FEMMES				
AGE	POURCENTAGE HOMME	POURCENTAGE FEMME	ENSEMBLE	YVELINES
0 à 14 ans	19,6 %	21 %	20,3 %	18,3 %
15 à 29 ans	23 %	19 %	21 %	19 %
30 à 44 ans	26 %	24,6 %	25,3 %	20,9 %
45 à 59 ans	19,6 %	18,9 %	19,25 %	19,4 %
60 à 74 ans	8,5 %	10,8 %	9,65 %	13,3 %
75 à 89 ans	3,1 %	5,4 %	4,25 %	8 %
90 ans ou plus	0,2 %	0,2 %	0,2 %	1,1 %

*Sources : INSEE, RP 2006 exploitation principale.*

*Commentaire : 40 % de la population à moins de 30 ans.*

► **MENAGES SELON LA STRUCTURE FAMILIALE**

CATEGORIES	2006	1999
	4 957 ménages	4 352 ménages
<b>Ménages d'une personne</b>	23 %	21,4 %
Hommes seuls 9,7 %		
Femmes seules 13,4 %		
<b>Autres ménages sans famille</b>	2,5 %	1,7 %
<b>Ménages avec familles, dont</b>	74,5 %	76,9 %
<b>la famille principale est :</b>		
- Un couple sans enfant	28,1 %	28,7 %
- Un couple avec enfant (s)	38,8 %	41,3 %
- Une famille monoparentale	7,6 %	7 %

*Sources : INSEE, RP 1999 et RP 2006 exploitations complémentaires.*

► **ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES DE 15 ANS OU PLUS**

*Sources : INSEE, RP 2006 exploitation principale.*

- Marié (e)	49,9 %
- Célibataire	38,5 %
- Divorcé (e)	7,0 %
- Veuf (veuve)	4,5 %

*Commentaires : Les personnes pacées sont comptées dans les célibataires.*

► **FAMILLES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS AGES DE MOINS DE 25 ANS**

	2006	%	1999	%
<b>Total des familles</b>	3 705	100 %	3 392	100 %
Aucun enfant	1 546	41,7 %	1 432	42,2 %
1 enfant	921	24,9 %	864	25,5 %
2 enfants	953	25,7 %	844	24,9 %
3 enfants	245	6,6 %	208	6,1 %
4 enfants ou plus	40	1,1 %	44	1,3 %

*Sources : INSEE, RP 1999 et REP 2006 exploitations complémentaires*

*Commentaire : On a besoin de petits logements F2/F3*

## **REVENUS ET STATUTS SOCIAUX DES MENAGES**

*Sources : Intégration de la commune de Bois d'Arcy dans le PLH intercommunal -*

*Phase 1 : le diagnostic*

### **Données 2005 :**

Des ressources plus faibles que sur le reste de l'intercommunalité, mais des disparités moindres entre les habitants. Les plus hauts revenus ne dépassent pas 38 000 € contre

51 000 € sur l'intercommunalité et 44 000 € dans les Yvelines. Mais le revenu médian par unité de consommation sur Bois d'Arcy (22 404 €) est légèrement inférieur à celui de l'intercommunalité (24 919 €).

De nombreux ménages actuellement locataires dans le privé pourraient avoir accès à un logement social. 80 % de la population est éligible à un logement aidé et 19 % à un logement de type PLAI. (*source : Filocom 2005*) En comparaison, sur l'intercommunalité, seuls 67% des ménages sont éligibles à un logement aidé.

## LE PARC DES LOGEMENTS

*Sources : Observatoire de l'habitat 2009 - Versailles Grand Parc –*

*INSEE, : RGP 2006*

Le parc immobilier arcisien est composé de 3.250 logements collectifs (63 % du parc) et 1.886 maisons individuelles (36 % du parc).

### Typologie et occupation des résidences principales

- 11 % sont des F1 - F2
- 64 % sont des F3 - F4
- 25 % sont des F5 et plus
  
- 68 % sont des propriétaires occupants
- 20 % sont des locatifs privés
- 9 % sont du locatif social
- 3 % autres

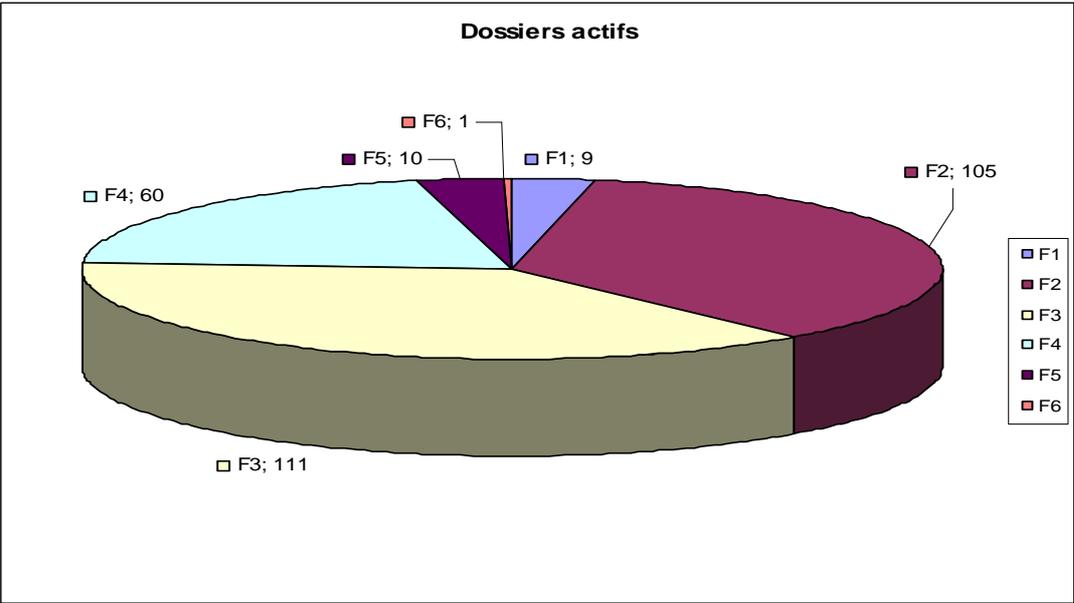
Le parc est en bon état.

**Obligation triennale 2008-2010** : Objectif de réaliser 77 logements sociaux.

### LE LOGEMENT SOCIAL

	2006	2007	2008	2009
Nombre de résidences principales	4 767	4 774		4 903
Nombre de logements locatifs sociaux	392	437	437	695
Taux de logements locatifs sociaux	8,34 %	9,15 %		14,17 %

En 2007, il manquait 955 logements sociaux. Au 1<sup>er</sup> Janvier 2009, il manquait 285 logements sociaux par rapport aux obligations de réalisation.



*Sources : Logiciel Giloge des demandeurs de logements – Ville de Bois d'Arçay*

**LOGEMENTS SOCIAUX - ANNEE 2009**

Bailleur Gestionnaire	Adresse	Nombre de logements
<b>Association FREHA</b>	12, rue Etienne Jules Marey	<b>10</b>
	1, avenue Santos Dumont	<b>10</b>
	39, avenue Paul Vaillant-Couturier	<b>6</b>
<b>SA HLM Emmaüs</b>	61, avenue Paul Vaillant-Couturier	<b>4</b>
	4, allée des Myosotis	<b>16</b>
	8, allée des Myosotis	<b>30</b>
<b>SA HLM Le Foyer pour tous</b>	Hameau du Puits (allées de Savoie, de Provence, d'Ile-de-France, de Franche- Comté, de Lorraine, de Bourgogne, de Picardie et Place du Berry).	<b>55</b>
	3, impasse Buffon	<b>2</b>
	17, impasse Buffon	<b>14</b>
	16, impasse Buffon	<b>7</b>
<b>SA HLM Antin Résidences</b>	22 , impasse Buffon	<b>1</b>
	4, allée Jussieu	<b>60</b>
	27 , impasse Buffon	<b>44</b>
<b>SA HLM Toit et Joie</b>	12, rue Voltaire	<b>75</b>
<b>SA HLM du Val-de-Seine</b>	3, rue Robespierre	<b>28</b>
<b>SA HLM Sofilogis</b>	6, rue Robespierre	<b>30</b>
	Greta Garbo PLAI (allée Gréta Garbo et Impasse Orane Demazis)	<b>5</b>
<b>SA HLM Immobilière 3F</b>	Greta Garbo PLUS (allée Greta Garbo , Rue Raimu, Impasse Orane Demazis, Place Erich Von Stroheim)	<b>40</b>
<b>Résidence Etudiante</b>		<b>131</b>
<b>Logement Jeunes Travailleurs</b>		<b>80</b>
<b>Sarepa Expansiel Croix-Bonnet</b>		<b>47</b>
<b>TOTAL LOGEMENTS SOCIAUX</b>		<b>695</b>

## L'EMPLOI

### EVOLUTION DEPUIS LE RECENSEMENT DE 1999 AVEC LES DONNEES DU RECENSEMENT EN 2006 (données INSEE)

**1999** : 4 424 emplois offerts sur Bois d'Arcy pour une population active de 5 586 personnes.

Taux de chômage de 5,8 %.

**2006** : 3 239 emplois offerts sur Bois d'Arcy pour une population active de 6 850 personnes.

Taux de chômage de 5,1 %, soit 352 chômeurs répartis comme suit :

14 % sont des hommes de 15-24 ans

8 % sont des femmes de 15-24 ans

4 % sont des hommes de 25-54 ans

5 % sont des femmes de 25-54 ans

3 % sont des hommes de 55-64 ans

6 % sont des femmes de 55-64 ans

**2008** : L'offre d'emplois a encore diminué en 2008 puisque Bois d'Arcy offrait 2 092 emplois.

### Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle :

- 4,23 % sont des artisans, commerçants, chefs d'entreprises.
- 22,61 % sont des cadres et professions intellectuelles supérieures
- 31,15 % sont des professions intermédiaires
- 30,33 % sont des employés
- 11,24 % sont des ouvriers.

### L'emploi par secteur d'activité

- 1% dans le secteur agricole
- 6% dans le domaine industriel
- 7% dans le domaine de la construction
- 86% dans le domaine du tertiaire.

## **L'éloignement du lieu de travail**

Sur 6504 actifs de plus de 15 ans :

- 896 travaillent sur la ville de Bois d'Arcy (13,8%)
- travaillent dans une commune située dans le département de résidence (52,6%)
- 2100 travaillent dans un autre département (32,3%)
- 74 dans une autre région (1,1%)
- 16 hors de France (0,2%)

Sur les 32,3% qui travaillent dans un autre département, beaucoup vont vers la capitale ou sa proche banlieue.

Année 2008

Sources : Unistates 2008

Activité économique sur la commune	Nombre d'établissements	Hommes	Femmes	Total
Fabrication aliments, boissons et produits base tabac	3	9	4	13
Fabrication équipement électrique, inf. et machines	2	8	3	11
Fabrication autres produits industriels	4	62	6	68
Construction	45	157	16	173
Commerce, réparation automobile et motorcycle	42	488	503	991
Transports et entreposage	4	20	4	24
Hébergement et restauration	14	51	32	83
Information et communication	1	11	2	13
Activités financières et d'assurance	8	14	21	35
Activités immobilières	4	5	3	8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques, sces adminis. et soutien aux entreprises	40	339	142	481
Administration publique, enseignement, santé et activité sociale	13	24	84	108
Autres activités de services	20	25	59	84
<b>Total général</b>	<b>200</b>	<b>1213</b>	<b>879</b>	<b>2092</b>

## ACTIVITES DES CENTRES DE LOISIRS COMPAREES AU NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES

*Sources : données service scolaire année 2009/2010*

Nombre d'enfants scolarisés en maternelle : 586

Nombre d'enfants scolarisés en primaire : 828

NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AUX CENTRES DE LOISIRS		
	Mercredis	Vacances
<b>Centres de loisirs Maternels (3 centres)</b>	<b>258 enfants</b> Soit 44 % des enfants scolarisés	<b>281 enfants</b> Soit 48 % des enfants scolarisés
<b>Centre de loisirs Primaire (1 centre)</b>	<b>318 enfants</b> Soit 38 % des enfants scolarisés	<b>325 enfants</b> Soit 39 % des enfants scolarisés

ACCUEIL PERISCOLAIRE DE 7H00 A 8H30 ET DE 16H30 A 19H00			
	Nombre d'enfants inscrits en 2009	Créneaux du matin de 7H00 à 8H30	Créneaux du soir de 16H30 à 19H00
MATERNELS	316 enfants Soit 54 % des enfants scolarisés	14,5 %	85,5 %
PRIMAIRES	291 enfants Soit 35 % des enfants scolarisés	19 %	81 %

*Commentaires : beaucoup de mamans travaillent sur 4 jours.*

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DES ADOLESCENTS 11 / 17 ANS	
	Nombre de journées adolescents
<b>Mercredis</b>	<b>1 345</b>
<b>Samedis</b>	<b>945</b>
<b>Vacances scolaires</b>	<b>2286</b>

## DESSERTE ET TRANSPORT

La ville est au cœur d'axes routiers et autoroutiers importants (A12 / A 86 / RN 12 / RN 186).

Pour rejoindre la capitale, les habitants doivent se rendre dans les communes avoisinantes dotées de gares SNCF ou RER. Pour ces destinations, un bus assure le trajet dont la fréquence aux heures de pointe est d'environ un bus toutes les 15 minutes.

- ✦ Il existe un réseau ferré alentours diversifié (Saint-Quentin-en-Yvelines : RER C et SNCF La Défense et Fontenay-le-Fleury : SNCF Montparnasse) qui permet aux Arcisiens de rejoindre plusieurs points de la capitale en moins d'une heure.
- ✦ Le réseau de bus (société Hourtoule : ligne 41 et 11 et société Sqybus avec la ligne 415) permet aux habitants de rejoindre des pôles d'activités et d'emplois aux alentours (Saint-Quentin, Versailles).

Le 415 fonctionne tous les soirs jusqu'à minuit et permet aux jeunes de se rendre au foyer étudiants et jeunes travailleurs.

**Les organismes de l'Action Sociale et Médico-sociale sur la ville**

**Centre Communal d'Action Sociale**

38, avenue Paul Vaillant-Couturier  
78390 BOIS D'ARCY  
01 30 45 84 01

**Travailleurs Sociaux du Conseil Général**

Territoire d'Action Sociale Grand Versailles  
46/50 rue Rémilly  
78000 VERSAILLES  
01 30 83 14 00  
Permanence à la PMI  
17, rue Blaise Pascal  
78390 BOIS D'ARCY

**Centre de PMI et Planification familiale**

17, rue Blaise Pascal  
78390 BOIS D'ARCY  
01 34 60 41 41

*Consultation de protection maternelle et infantile -  
consultation de planification*

**REAGIR**

Directeur : Mr. BLANCHET  
01 30 45 58 88

*Association qui a pour but d'accueillir des personnes en  
difficultés en vue de leur proposer une insertion professionnelle.*

**C.M.P.A.**

Centre Médical Psycho-Pédagogique pour adultes  
1, rue Raymond Lefebvre  
78210 SAINT-CYR-L'ECOLE  
01 30 07 26 70

**C.M.P.E.**

Centre Médical Psycho-Pédagogique pour enfants

**CLLAJ**

Comité Local pour le Logement Autonome des  
Jeunes

Coordinateur : Mr. TELLIER

01 30 16 27 80

*Accueil, information, orientation et aide aux démarches des  
jeunes de moins de 30 ans en recherche de logement*

**Croix-Rouge Française**

Président : Mr. COPPIN  
01 39 53 31 15

**SOLIDAIRE**

Michèle VUILLIET  
06 20 97 70 00

*Accueil des familles de détenus à la  
Maison d'Arrêt de Bois d'Arcy*

**UNAFAM**

Union Nationale des Amis et Familles de Malades  
psychiques

Président : Mr. DELAPLANCHE

01 34 62 86 99

*Aider les familles qui ont un proche atteint d'une maladie  
psychique*

**AF3M**

Association Française des Malades du Myélome  
Multiple

Présidente : Mme BOILY

01 30 45 35 21

*Apporter information, aide et soutien aux  
malades et à leurs proches*

**SECOURS CATHOLIQUE**

Responsable d'équipe locale : Mme BULTEZ

6, rue Louise Michel  
78390 BOIS D'ARCY  
01 34 60 50 34

**RESTAURANTS DU CŒUR**

Président : Mr. NODE-LANGLOIS  
01 30 23 96 12

**AUMONERIE**

Président : Mr. BANCEL  
5, rue Pierre Curie  
78330 FONTENAY-LE-FLEURY

**ASSOCIATION DES DONNEURS  
DE SANG**

Président : Mr. MAGNAN  
01 30 58 01 15

**CETFY**

Communication et Thérapie Familiale systémique  
en Yvelines  
Contact : Mme Schoevaert

06 75 48 88 57

**5 Associations de Parents d'Elèves**

APEM - FCPE (primaire, collège et lycée) PEEP et  
AIPEBA.

**AACRMI**

Anciens Combattants et Résistants  
du Ministère de l'Intérieur  
Président : Mr. MAUGENDRE  
01 30 58 01 11

**Union Nationale des Combattants**

Président : Mr. VERGNAUD  
01 30 45 43 15

**MJC / MPT**

Rue du Parc  
78390 BOIS D'ARCY  
01 34 60 12 91  
Aide aux devoirs

**Foyer Educatif du Collège Mozart**

**APEDA - France**

Présidente : Mme Chantal VALERI  
12, rue Baragué  
78390 BOIS D'ARCY  
06 61 00 61 66

**ADAE**

Association Découverte Aventure Evasion  
Président : Mr. Samuel POUPLIN  
06 11 08 98 43

*Favoriser la participation sociale de jeunes adultes en situation  
de handicap par l'intermédiaire de séjours ou de sorties culturels  
et / ou sportifs*

**Bien être et sophrologie**

Présidente : Mme BAUMONT  
01 39 42 93 10

**Les Médailleurs Militaires**

Président : Mr. MOTTU  
01 34 60 50 91

**Assistante Sociale du Collège Mozart**

## L'ACTION DU CCAS A BOIS D'ARCY

### ▶ **L'AIDE SOCIALE**

- Aide légale en direction des personnes handicapées et des personnes âgées (frais d'hébergement, APA, carte d'invalidité).

67 dossiers en 2008 et 56 en 2009

- **Aide facultative** : aide alimentaire et / ou prise en charge de factures périscolaires, frais d'hébergement, assurances, EDF, chauffage, frais médicaux, de transport, frais administratifs, formations, séjours de vacances, mutuelle, abonnements téléphoniques.

Autres types d'aides : allocation énergie aux familles monoparentales, bons-cadeaux de Noël aux enfants de familles monoparentales, aide aux sports et aux loisirs, allocation consommation énergie pour personnes âgées, handicapées et familles nombreuses non imposables.

AIDE FACULTATIVE		
	2008	2009
Personnes âgées	10	9
Familles	62	212

### ▶ **LE SERVICE EMPLOI** (voir statistiques emploi)

Accompagnement individualisé proposé, suivi de personnes.

En 2008, 49 nouveaux inscrits. En 2009 : 38 arcisiens.

### ▶ **LES CARTES DE TRANSPORTS**

Communales : 219

Départementales : 110

### ▶ **LE SERVICE LOGEMENT** (voir statistique sur le logement)

	2008	2009
Nombre de 1 <sup>ère</sup> demandes	172	170
Nombre de demande de renouvellement	70	82
Nombre de logements attribués	4 → contingent communal	5 → contingent communal 1 → autre contingent

► **LES SERVICES GERES**

	<b>2008</b>	<b>2009</b>
<b>PORTAGE DE REPAS</b>		
- nombre de repas portés	7 827	7 975
- nombre d'usagers réguliers	60	68
<b>REPAS AU FOYER-RESTAURANT</b>		
- nombre de repas annuel	4 246	4 448
- nombre d'usagers réguliers	42	39
<b>TELEASSISTANCE</b>		
- nombre d'abonnés	66	67
<b>AIDE A DOMICILE</b>		
- nombre d'heures	8 716	8 807
- nombre de bénéficiaires	86	83
<b>TRANSPORT VERS PEDICURE</b>	40	34
<b>GYMNASTIQUE DE MAINTIEN</b>		
- nombre d'usagers	46	60
<b>ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGEES</b> (gratuit)		
- nombre d'usagers	119	119
- nombre de déplacement	2 982	3 428

► **PERSPECTIVE POUR LE C.C.A.S.**

- Un projet de construction d'un Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes intégrant une micro-crèche : un dossier est à l'étude au Conseil Général des Yvelines
- Intégration du C.C.A.S. à une Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer (MAIA) : réalisation du projet monté par le COGITEY du Conseil Général des Yvelines durant l'année 2011

## PETITE ENFANCE

### ▶ **EVOLUTION DES NAISSANCES**

EVOLUTION DES NAISSANCES						
ANNEES	1997	1998	1999	2007	2008	2009
NAISSANCES	158	221	169	223	220	217

### ▶ **LE NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS**

Insee 1999 : 563 enfants

### ▶ **LE NOMBRE DE DEMANDES D'ENTREES EN CRECHE**

EVOLUTION DES NAISSANCES						
ANNEES	1997	1998	1999	2007	2008	2009
Pré-inscriptions	127	150	136	202	186	212

### ▶ **LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**

LES STRUCTURES PETITE ENFANCE		
	Agrément	Nombre d'enfants accueillis au 31/12/2009
Crèche collective	20	20
Crèche familiale	40 ass.mat	33 ass.mat. 85 enfants
Multi Accueil Tom Pouce	18	55 enfants inscrits
Micro crèche	9	13 enfants inscrits
Crèche associative	40	40
<b>ASSISTANTES MATERNELLES INDEPENDANTES</b>		
Nombre d'assistantes maternelles en activité	52	130 enfants accueillis

Soit pour tous les secteurs :

- 343 enfants accueillis en accueil régulier et occasionnel
- 60,92 % du nombre d'enfants de moins de 3 ans

## ► **LES AUTRES STRUCTURES**

### 1 - Le Lieu d'Accueil Enfants Parents

	Nombre de séances	Nombre d'entrées (enfants accueillis)	Nombre d'enfants différents	Nombre d'accompagnants
<b>Lieu d'Accueil Enfants Parents</b> <b>« Pom d'Arcy »</b>	108	2120	248	1481 dont 65,09 % parents 3,71% grands parents 29,03% Assistantes mat 2,17% autres personnes

#### ***Les objectifs du LAEP:***

- *Rompre l'isolement des mères et des assistantes maternelles,*
- *Encourager la parole en direction de l'enfant,*
- *Favoriser la socialisation et préparer la séparation,*
- *Lutter contre l'isolement social*
- *Avoir un rôle de prévention précoce*

### 2 - Le Relais Assistantes Maternelles

#### **Les objectifs du RAM :**

- *Lieu de rencontre et d'écoute pour les assistantes maternelles, les candidates à l'agrément et les auxiliaires parentales*
- *Lieu d'éveil pour les enfants*
- *Lieu d'informations administratives pour l'emploi d'une assistante maternelle*

## ► **Petite enfance : réalisation 2010**

Ouverture en septembre 2010 sur le nouveau quartier de la Croix Bonnet d'une structure multi accueil de 50 places, intégrant :

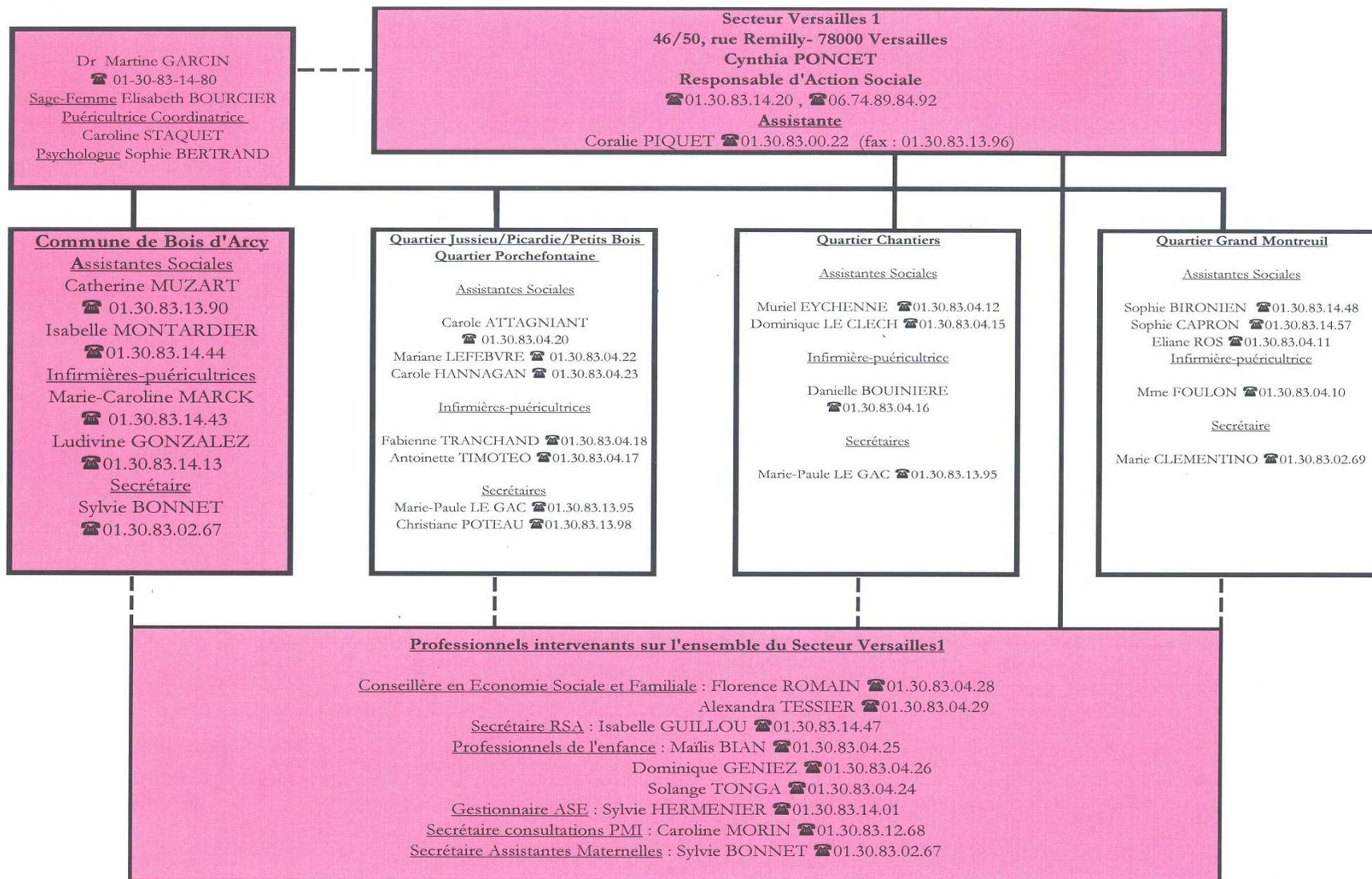
- le transfert du multi accueil actuel de 18 places. Celui-ci, ouvert en 1973, a été conçu pour le fonctionnement d'une halte-garderie et ne répond plus aux normes actuelles en terme d'organisation des espaces et de restauration collective.
- une crèche familiale et son jardin d'éveil. Il s'agit du transfert des bureaux de la crèche familiale existante, dont les locaux ne sont plus adaptés au nombre d'assistantes maternelles, et de la réunification du jardin d'éveil aujourd'hui isolé.

Il y a donc création de 32 places d'accueil sur ce quartier de la ville.

## L'ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE DU CONSEIL GENERAL

L'action sociale et médico-sociale est mise en œuvre par une équipe de travailleurs sociaux et médico-sociaux appartenant au secteur d'action sociale de Versailles 1 au sein du Territoire Grand Versailles situé 46/50 rue Rémilly – 78000 Versailles.

Les professionnels intervenant à Bois d'Arcy sont représentés en rose dans l'organigramme ci-joint.



04/05/2011

► **LA PROTECTION MATERNELLE**

La protection maternelle et infantile met à disposition des habitants de Bois d'Arcy une équipe de professionnels spécialisés à l'écoute des familles permettant un suivi personnalisé.

Une secrétaire municipale assure un accueil de proximité du public dans le cadre d'une convention avec le Conseil général.

Nombre de déclarations de grossesses 2010 = 226 soit 19/mois.

Depuis le dernier trimestre 2010 la sage-femme du Conseil général se met à disposition de toutes les futures mères avant la naissance de manière collective et individuelle.

**Avis de naissances**

<b>2009</b>	214
<b>2010</b>	236

Après les naissances des consultations médicales gratuites pour les enfants de 0 à 6 ans sont assurées par 2 médecins et deux infirmières- puéricultrices. Les infirmières puéricultrices assurent des permanences de pesée des nourrissons, de soins en cas de besoin (ex : cordon ombilical, des conseils et du soutien aux nouveaux parents).

► **LA PROTECTION INFANTILE**

**Nombre de séances de consultations (année 2010)**

<b>1<sup>er</sup> trimestre</b>	<b>2<sup>ème</sup> trimestre</b>	<b>3<sup>ème</sup> trimestre</b>	<b>4<sup>ème</sup> trimestre</b>	<b>TOTAL</b>
23	23	22	23	91

Les consultations sont au rythme de 2 séances par semaine sauf pendant des périodes plus creuses comme les vacances d'été, ce qui fait une moyenne de 7,58 séances par mois.

### Nombre de consultants PI (année 2010)

1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	4 <sup>ème</sup> trimestre	TOTAL	MOYENNE mensuelle
217	208	176	201	802	66,83

En proportion, Bois d'Arcy a un fort taux d'enfants vus en protection infantile. Elle arrive en troisième position sur l'ensemble du territoire après deux quartiers de Versailles.

En 2009 : 763 enfants ont été vus lors de ces consultations.

78 familles ont bénéficié de consultations PMI en 2009.

332 enfants de 3 à 6 ans font l'objet d'un suivi en PMI sur un total de 429 enfants pour cette tranche d'âge.

En 2010, 283 familles ont été suivies en PMI : 71 en pesée pour 71 enfants. 212 en consultation pour 256 enfants. Le nombre de consultants total est de 802.

A noter l'absence de gynécologues-Obstétriciens et de pédiatres sur la commune de Bois d'Arcy.

### ► **LA PLANIFICATION FAMILIALE**

#### Nombre de séances de planification familiale (année 2010)

1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	4 <sup>ème</sup> trimestre	TOTAL	MOYENNE mensuelle
11	11	5	11	38	3,17

#### Nombre de consultants en planification familiale (année 2010)

1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	4 <sup>ème</sup> trimestre	TOTAL	MOYENNE mensuelle
76	98	46	89	309	25,75

#### Moyenne des consultants par consultations PF (année 2010)

1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	4 <sup>ème</sup> trimestre	MOYENNE
6,91	8,91	9,20	8,09	8,28

► **LES BILANS DE SANTE**

Toutes les écoles maternelles de Bois d'Arcy sont concernées par les bilans de santé en faveur des enfants de 3-4 ans réalisés par les infirmières puéricultrices du Conseil Général.

**Les bilans de santé en école maternelle (année 2010)**

Nombre d'enfants inscrits	194
Nombre d'enfants vus	133

68, 56% des enfants ont été vus et 25 enfants ont été orientés vers un médecin de PMI par les puéricultrices

► **L'AGREMENT DES ASSISTANTES MATERNELLES**

La PMI a pour mission d'évaluer les aptitudes des candidats aux fonctions d'assistante maternelle et/ou assistante familiale en vue de la délivrance d'un agrément.

120 personnes sont agréées par le Conseil général

19 n'exercent pas actuellement.

<b>Année</b>	<b>Nouveaux agréments</b>	<b>Renouvellements</b>
2009	10	10
2010	9	6

101 assistantes maternelles exercent actuellement sur Bois d'Arcy.

En majorité les assistantes maternelles agréées demandent d'exercer à temps partiel, ce qui a pour conséquence pour les parents de rechercher un autre mode de garde en complément.

## ► **LA PREVENTION ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

La mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a engagé des modifications importantes par la création d'une cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant et l'adolescent : la cellule centralisée d'informations préoccupantes (CCIP).

Au sein du Conseil général :

Les informations préoccupantes font l'objet d'une évaluation pluridisciplinaire : assistant de service social, puéricultrices de l'équipe pluridisciplinaire et travailleurs sociaux enfance du secteur de Versailles - Est.(V1)

<b>2009</b>	21
<b>2010</b>	10

Pour exemple en 2009, nous avons identifié 5 problématiques familiales

Sur 21 situations :

- 5 % d'agressions sexuelles
- 10% conflits parents- enfants
- 21% de conflits de couple
- 32% de problèmes psychologiques, d'alcoolisme entraînant des défauts de soin
- 32% de relations abandonniques, de maltraitance.

Les quartiers les plus touchés sont la résidence de l'église, la résidence Toit et Joie et la résidence de Sainte Catherine.

## ► **SOUTIEN A LA PARENTALITE**

Pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif et pour répondre à leurs préoccupations d'ordre relationnel, différentes mesures peuvent être prises en faveur des enfants. L'engagement des parents est alors sollicité pour les mesures administratives et se traduit par un accord écrit signé par chacun des parents et le responsable de secteur. Pour les mesures de placements judiciaires, l'enfant est remis à la garde du conseil général, son admission se traduit par des modalités d'accueil organisées lors d'un entretien dirigé par le responsable de secteur réunissant l'enfant, sa famille, l'établissement d'accueil, le référent de l'aide sociale à l'enfance.

	Enfants placés			Enfants en famille	
	<b>PCA</b> Prise en charge administrative	<b>PCJ</b> Prise en charge judiciaire	<b>PCJM</b> Prise en charge jeunes majeurs	<b>AED</b> Action éducative à domicile	<b>AEMOJ</b> Action éducative en milieu ouvert judiciaire
2009	1	7	2	6	10
2010	0	9	0	4	7

Les actions éducatives administratives sont exercées par les travailleurs sociaux enfance de l'équipe pluridisciplinaire de Versailles 1. Les prises en charge administratives et judiciaires d'enfants engagent la responsabilité du Responsable de secteur qui nomme un des trois référents de l'aide sociale à l'enfance pour le suivi et l'accompagnement du projet pour l'enfant.

Les mesures judiciaires en milieu ouvert sont exercées, par conventionnement du Conseil Général, par deux associations : La Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Yvelines (SEAY) et l'Association Nationale des Etudes Féminines (ANEF).

### ► **L'AIDE A L'ACCES AUX DROITS**

Deux assistantes de service social accueillent, informent, orientent et accompagnent des publics qui se trouvent dans une situation difficile ou de fragilité.

Elles assurent une permanence le mardi matin de 9h à 11h au centre médico-social Pasteur et y donnent des rendez vous pour être au plus près de la population en difficulté.

### **Le profil de la population accueillie**

- situation familiale

Couple avec enfants	Couple sans enfant	Personne seule avec enfant	Personne seule
75	26	137	50

## - Problématiques

Le public peut rencontrer plusieurs problématiques à la fois.

Enfance	41
Emploi	94
Logement	89
Santé	52
Problèmes administratifs	36
Renseignements administratifs	28
Problèmes de couple	22
Problèmes financiers	95
Divers	19

Nous pouvons constater la forte demande autour des problèmes financiers. Il est à noter que les personnes répondent plus facilement que sur d'autres communes à une proposition d'accompagnement budgétaire.

98 ménages font l'objet d'une action ponctuelle et 309 ont fait l'objet d'un suivi.

Deux conseillères en économie sociale et familiale accompagnent des familles en situation de surendettement ou ayant un problème de gestion budgétaire. Ces deux professionnelles sont sollicitées par les assistantes de service social qui détectent les problèmes budgétaires.

En 2009 : 11 familles ont pu bénéficier d'une Aide éducative budgétaire et 8 ont été accompagnées vers un dépôt de dossier Banque de France.

Les travailleurs sociaux peuvent mobiliser plusieurs dispositifs pour les publics qui se trouvent dans une situation de fragilité.

En 2010, les assistantes sociales sont de plus en plus sollicitées par le Foyer de jeunes travailleurs et la résidence étudiante du quartier de la Croix Bonnet

### **Le Fonds de solidarité logement(FSL)**

Le FSL accès permet de financer après l'attribution d'un logement public ou privé une aide pour la garantie, un mois de caution et frais de déménagement.

1 FSL accès sur Bois d'Arcy en 2010

Le FSL maintien permet d'apurer un impayé de loyer pour éviter une expulsion locative.

3 FSL maintien sur 2010

Le FSL permet également d'attribuer des secours financiers pour les charges afférentes au logement telles que le maintien des fournitures d'énergie, le maintien des fournitures d'eau, régler l'assurance habitation ponctuellement.

Ces aides financières répondent à un besoin exceptionnel ou conjoncturel.

La CIIAF est une instance qui permet des financements multi institutionnels pour aider un ménage temporairement. Les partenaires sollicités sont le CG (ASE et PAI), la CAF, le CCAS, la CPAM, des associations caritatives. La CIIAF peut venir en complément du FSL.

### **11 CIIAF ont été instruites sur Bois d'Arcy en 2010**

#### **► FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

Le Revenu de solidarité active mis en place en juin 2009 compte **77 bénéficiaires** sur Bois d'Arcy en 2009. Les assistantes de service social assurent le suivi des bénéficiaires qui perçoivent le RSA socle. Elles établissent un contrat d'engagement réciproque qui engage le Conseil général dans une offre d'insertion et le bénéficiaire dans une recherche d'emploi.

Deux entreprises de la grande distribution de Bois d'Arcy (Leroy Merlin et Leclerc) ont participé à une opération portée par le Conseil Général.

L'établissement Leclerc a recruté 8 bénéficiaires du RSA en contrats aidés sur des postes d'employés libre service et hôtes de caisse.

Pour garantir le succès de l'opération, l'entreprise a mis en place un tutorat et des évaluations en milieu de travail. L'année suivante, Leclerc a renouvelé l'expérience en diminuant le nombre de recrutements mais en privilégiant la qualité des accompagnements des bénéficiaires du RSA : 4 personnes ont été recrutées en contrats aidés. La même année, l'entreprise a ouvert ses portes aux travailleurs sociaux pour une immersion afin qu'ils puissent appréhender la réalité des postes dans le but de mieux orienter les bénéficiaires du RSA.

Un chargé de développement insertion va reconduire ce type d'opération pour augmenter l'offre d'insertion et assurer un meilleur suivi dans le maintien de l'emploi.

Leclerc souhaite renouveler l'opération cette année pour un recrutement de 4 bénéficiaires du RSA.

#### L'insertion sociale des jeunes (FAJ)

Le fonds d'aide aux jeunes peut apporter aux 18- 25 ans un soutien financier pour favoriser, sur une durée déterminée, un projet d'insertion concernant par exemple la formation, l'aide aux transports, la santé....

### **8 jeunes ont pu bénéficier d'un FAJ en 2010**

## ► L'AIDE AUX PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES

Le Conseil général a pour mission d'accompagner les enfants et les adultes handicapés dans l'élaboration de leur projet de vie et les personnes âgées dépendantes dans leur quotidien.

### Personnes âgées

La Coordination Gérontologique intervenant sur Bois d'Arcy est le COGITTEY situé à la Clinique de la Porte Verte 6 rue Flanchet d'Esperay à Versailles.

Chiffres APA en 2009.

<u>Bois d'arcy</u>	
<u>Pour l'APA à domicile</u> Nombre de bénéficiaires APA au 31 décembre 2009	53
Bénéficiaires de l'APA selon le degré de dépendance	Gir1 : 4 Gir2 : 16 Gir3 : 13 Gir4 : 20
Montant mensuel de l'APA selon le degré de dépendance	Gir1 : 771 Gir2 : 610 Gir3 : 396 Gir4 : 284 Moyenne : 447 €
Montant de la participation financière par degré de dépendance.	Gir1 : 358 Gir2 : 348 Gir3 : 211 Gir4 : 173 Moyenne : 249 €
<u>Pour l'APA en établissement</u> Nombre de bénéficiaires APA en établissement au 31 décembre 2009	Gir1 : 11 Gir2 : 18 Gir3 : 4 Gir4 : 10 Total : 43
montant moyen de l'aide sur l'année 2009	256 € en décembre 2009

Les chiffres 2010 ne sont pas disponibles

### Personnes Handicapées

La Coordination Handicap locale de Grand Versailles se situe au 21/23 rue du Refuge à Versailles

10 personnes handicapées perçoivent La prestation du handicap à Bois D'Arcy.

## ANALYSE ET DEFINITION D'AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION

### I ANALYSE

Ce relevé d'activités réalisé par Mmes PAINCHAULT Directrice de l'action sociale, REMBAULT, Responsable petite enfance, Mme RENAULT, M. ARCIER, conseillers experts et Mr DALI, RASS pour le Conseil Général a permis d'identifier une demande importante de la population vis-à-vis de la PMI ; Il a d'ailleurs été affectée une deuxième infirmière puéricultrice et une consultation hebdomadaire pour la ville de Bois d'Arcy en 2009.

Ces adaptations ont permis de répondre aux besoins de la population.

Il a également été relevé le fort taux d'activité féminine à Bois d'Arcy soit 87%.

L'ouverture en septembre 2010 d'une structure multi accueil au sein du nouveau quartier de la Croix Bonnet a permis de répondre aux demandes de modes de garde par la création de 32 places d'accueil.

Afin de favoriser l'échange des parents autour de la qualité de l'accueil proposé, les infirmières puéricultrices et la responsable du RAM proposent de soutenir les assistantes maternelles dans l'élaboration d'un outil de communication.

Les données statistiques indiquent que 40% de la population a moins de 30 ans et les effectifs scolaires du premier degré sont à la hausse. Bois d'Arcy a gagné 115 élèves à la rentrée scolaire de 2008/09.

La ville de Bois d'Arcy propose de nombreuses activités sportives et culturelles organisées par la mairie, les associations et le collège. L'offre paraît assez importante, cependant le cadre peut être renforcé pour les jeunes collégiens.

D'autre part, un partenariat est engagé entre le service jeunesse de la mairie et le collège. Le responsable de l'animation jeunesse fait partie du conseil d'administration en tant que membre d'honneur et il est invité au conseil de discipline.

Les rencontres partenariales (mairie, conseil général, collège) ont permis d'identifier un besoin de soutien des parents et d'encouragement des collégiens à être acteurs de leurs projets. En effet 50 collégiens élèves de 3<sup>ème</sup> sont en difficultés scolaires.

Concernant les adultes, les assistantes sociales sont sollicitées majoritairement pour des problèmes financiers. Cinquante familles de Bois d'Arcy bénéficient de la distribution alimentaire par les restaurants du cœur.

Un accompagnement afin de favoriser la transmission des savoirs autour de l'alimentation peut être proposé en partenariat mairie/conseil général, restaurant du cœur.

L'accompagnement des 106 BRSA est assuré par le pôle emploi ou par les travailleurs sociaux du conseil général.

Deux entreprises de la grande distribution de Bois d'Arcy (Leroy Merlin et Leclerc) ont participé à une opération portée par le conseil général par le recrutement de BRSA en contrats aidés.

Le chargé de développement insertion du conseil général va reconduire ce type d'opération pour augmenter l'offre d'insertion.

L'aide aux personnes âgées et handicapées est assurée en partenariat par le CCAS et le conseil général.

La coordination gérontologique et la coordination handicap locale accompagnent respectivement les personnes âgées dépendantes et les personnes handicapées dans l'élaboration de leur projet de vie.

La conduite de ce diagnostic participe à un développement de la communication partenariale et favorise la pratique de réseau.

## ***II AXES STRATEGIQUES***

Cette analyse a permis de définir les axes stratégiques suivants :

- **1 favoriser la communication autour de l'accueil de l'enfant,**
- **2 soutenir les parents et encourager les collégiens à être acteurs de leurs projets,**
- **3 favoriser la transmission des savoirs autour de l'alimentation,**
- **4 Développer la connaissance des professionnels de l'action médico-sociales,**

# Programme d'Actions 2012-2014

## Fiche action n° 1

**Territoire Grand Versailles**  
**Commune : Bois d'Arcy**

**Intitulé de l'action :**

**Animation d'un groupe de futurs parents autour de la naissance**

**Pilote :**

Annie Villessange  
Conseil général des Yvelines

Ville de Bois d'Arcy

**Chefs de projet :**

Martine Garcin  
Conseil général des Yvelines

Evelyne REMBAULT  
Ville de Bois d'Arcy

**Equipe projet :**

Elisabeth BOURCIER  
Marie-Caroline MARCK  
Ludivine GONZALEZ

**Principaux éléments de constats :**

- Au cours des visites à domicile et des entretiens prénataux à Bois d'Arcy, la sage-femme de PMI constate une forte demande d'informations sur l'accouchement, les différentes maternités et la période post-natale.
- Le temps d'hospitalisation est court et les futurs parents ont des inquiétudes par rapport au retour à domicile d'autant qu'ils sont souvent éloignés de leur propre famille en région parisienne.

**Enjeux de l'action :**

Favoriser la communication autour de l'enfant

**Public prioritaire de l'action :**

Les futurs parents de Bois d'Arcy à partir de 5 mois de grossesse après inscription auprès du secrétariat de PMI.

**Objectifs de l'action :**

- Informer les futurs parents sur l'accouchement, les différentes maternités et la période post-natale
- Présentation des missions de la PMI, des professionnelles de la PMI, des locaux de la PMI et de leur rôle en période pré et post-natale.
- Proposer un lieu de rencontre et d'échanges entre futurs parents.
- Permettre aux futurs parents de se projeter en tant que père et mère de leur futur enfant.

**Déroulement de l'action :**

Réunions prénatales d'information et d'échanges à destination des futurs parents.

**Calendrier :**

Rencontre tous les deux mois (hors vacances d'été) au centre Louis Pasteur rue Blaise Pascal à Bois d'Arcy, le jeudi de 14 h 30 à 16 h 30.

**Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :****Moyens humains :**

- 1 sage-femme
- 1 infirmière puéricultrice
- 1 infirmière

**Moyens matériels :**

- 1 salle mise à disposition du local par la Ville
- 15 chaises pliantes

**Moyens financiers :**

0 €

**Partenaires associés :****Modalités d'évaluation :**

- Un taux de participation de 8 personnes minimum par réunion
- Un échange entre futurs parents aux cours de la réunion
- Une meilleure connaissance des professionnelles de PMI et de leurs missions lors de la période pré et post-natale
- Une augmentation des VAD post-natales précoces et de la fréquentation en permanence pesée et en consultation médicale
- Taux de participation aux réunions
- Nombre d'enfants vus en permanence pesée
- Nombre d'enfants vus en VAD post-natales
- Nombre d'enfants vus en consultation

**Date de validation:**

fiche action validée par le comité de pilotage le 7 novembre 2011

## Fiche action n° 2

**Territoire Grand Versailles**  
**Commune : Bois d'Arcy**

**Intitulé de l'action :**

### **Programme d'accompagnement et de valorisation des jeunes de 14 à 16 ans**

**Pilote :**

Annie Villessange  
Conseil général des Yvelines

Evelyne Rembault  
Arlette Painchault  
Ville de Fontenay le Fleury

**Chef de projet :**

Annabelle Loizeau  
Ville de Fontenay le Fleury

Philippe Arcier  
Conseil général des Yvelines

**Equipe projet :**

Marie Claire Vicente  
Yann Lamothe  
Isabelle Montardier  
Catherine Muzart

**Principaux éléments de constats :**

Des parents ne réussissent plus à mobiliser leurs enfants adolescents :

- aux difficultés scolaires s'ajoutent des difficultés sociales et familiales,
- l'imminence de l'orientation en classe de troisième problématise la question de l'investissement de l'élève,
- le risque de décrochage scolaire et social est accentué.

**Enjeux de l'action :**

Soutenir les parents et encourager les collégiens à être acteur de leur projet.

**Public prioritaire de l'action :**

Des parents et leurs adolescents en classe de troisième n'ayant pas la moyenne, en difficultés, démobilisés, refusant les aides locales proposées (service jeunesse, aide au soutien scolaire, accompagnement éducatif).

**Objectifs de l'action :**

- Faire de l'incontournable orientation de fin de troisième un enjeu stimulant pour ces adolescents et leur famille.
- Transposer les valeurs et méthodes du sport pour structurer et favoriser l'esprit d'initiative dans les différents domaines de leur vie (scolaire, professionnel, personnel, social...)
- Mise en place du programme Challenge de l'association Coaching Sportif Citoyen : CSC
- Donner aux jeunes un cadre structuré pour construire leur projet de vie.
- Rendre aux jeunes, par l'appartenance à un groupe, une conscience de leur utilité collective et de leur efficacité individuelle.

## Déroulement de l'action, descriptif :

Dans un partenariat actif entre le Conseil général, la ville de Bois d'Arcy et le collège Mozart, en faveur des adolescents en difficultés :

- Identifier les adolescents en difficulté de septembre à décembre, dans un lien partenarial du service jeunesse de la ville, du secteur d'action sociale du Territoire de Versailles, du collège Mozart de la ville de Bois d'Arcy.

Le proviseur vie scolaire est informé du projet, projet présenté à la mission d'appui aux expérimentations du rectorat. Ce projet est reconnu dans sa pertinence et sera suivi dès la validation du Conseil général des Yvelines.

- Présenter le projet aux parents et aux jeunes concernés.
- Constituer un groupe mixte de 10 à 13 jeunes, en situation de rupture pour une intervention sur quatre mois, de février à mai.
- Organiser des séquences de mise en stage des jeunes concernés, du mois de février au mois de mai, avec l'accord des parents, en convention entre l'Education nationale et l'association Coaching Sportif Citoyen (CSC).
- Faire intervenir des coaches citoyens, spécialisés dans le sport et le développement personnel de CSC en articulation avec les différents partenaires : service jeunesse, responsable du collège, service social scolaire et départemental, mission locale, CIO, le monde de l'entreprise.

### LE PROGRAMME CHALLENGE DU CSC / DYNAMISATION

#### Entretiens individuels et collectifs par deux coaches

Deux jours par semaine pour le groupe  
lundi/jeudi

#### Modèle de planning pédagogique

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 - 10h30	<b>Groupe</b> <b>Atelier formation sportive</b> Coaching sportif musculature, relaxation, sports d'opposition	collège		<b>Groupe</b> <b>Atelier formation sportive</b> coaching sportif musculature, relaxation, sports d'opposition	collège
11h30 - 14h00	Entretiens individuel 20 minutes par jeune			Entretiens individuel 20 minutes par jeune	
14h00 - 17h00	collège	collège		<b>Groupe</b> <b>Ingénierie pédagogique</b> 1 fois par mois rencontre avec prof principaux	collège
17h00 - 18h00	1/2 Groupe <b>Atelier formation haut de gamme</b>			1/2 Groupe <b>Atelier formation haut de gamme</b>	

En fonction des phases, les tableaux peuvent-être amenés à changer  
(support d'activités, objectifs pédagogiques)...

### Modèle de planning vacances scolaires : une semaine sur les deux

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
09h30 - 11h00	<b>Groupe</b> <b>Atelier formation sportive</b> Coaching sportif (muscultation, relaxation, sports d'opposition...)	<b>vacances</b>		<b>Groupe</b> <b>Atelier formation sportive</b> Coaching sportif (muscultation, relaxation, sports d'opposition...)	<b>vacances</b>
11h15 - 12h15	<b>1/2 Groupe</b>	<b>vacances</b>		<b>1/2 Groupe</b>	<b>vacances</b>
12h15 - 13h00	<b>Atelier formation haut de gamme</b>			<b>Atelier formation haut de gamme</b>	
Entretiens individuel 20 minutes par jeune	Entretiens individuel 20 minutes par jeune				

#### Le contenu

- **Atelier/formation haut de gamme :**
  - Gestion/Organisation du temps. Pro activité.
  - Se fixer un but et des objectifs. Cohésion de groupe, communication, mind mapping (carte heuristique).
- **Atelier formation sportive :**
  - Relaxation : lien avec les thématiques liées à la gestion du stress
  - Muscultation naturelle : Travailler les thématiques liées au dépassement de soi et se fixer des objectifs.
  - Sports d'opposition : Lien avec l'esprit et les valeurs des arts martiaux.
- **Ingénierie pédagogique :** Rédaction des bilans hebdomadaires

Des temps citoyens (2 au minimum) seront organisés sur l'extérieur, en partenariat avec les acteurs et structures partenaires (projets à construire durant les 16 semaines de prise en charge).

#### Calendrier

**De janvier 2012 à juin 2014.**

- Réunion de mise en œuvre avec le comité technique
- Réunion de lancement, au collège avec les parents et les acteurs sociaux
- Mise en place du programme « challenge » pour 1 groupe mixte de 10 à 13 jeunes.
- Janvier 2013 : Présentation, aux familles concernées, du programme d'accompagnement avec le directeur de CSC : M. Enoch EFFA.
- Février 2013 : Inscription des familles volontaires
- Début de l'action : phase 1 pour une durée globale de la prise en charge de 16 semaines
- Juin 2013 : Fin de l'action et bilan

## Répartition en trois phases

### Phase 1 : 3 semaines

#### Contrat d'adhésion :

1. le jeune : découverte (2 semaines): identification du dispositif et appropriation du fonctionnement. Elaboration d'un « carnet de bord » par le jeune.
2. l'équipe : mise en place des objectifs individualisés suite à l'échange avec le jeune.
3. Engagement effectif (1 semaine) en lien avec les objectifs identifiés durant la phase de découverte et signature des contrats

### Phase 2 : 10 semaines

#### Dynamisation :

Mise en pratique des éléments ciblés en termes d'objectifs personnels, professionnels et sociaux.  
Rencontre et implication des différents acteurs du dispositif, dont le monde de l'entreprise durant les séances de coaching.  
Evaluations qualitative et quantitative réalisées par le jeune et le coach citoyen.

### Phase 3 : 3 semaines

#### Evaluation et perspective :

L'apprenant est au centre de la restitution et de l'évaluation.

Une fiche évaluation pour chaque jeune  
Des bilans globaux  
Mise en place et/ou participation à un évènement final.

## Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :

### Moyens humains

Le Directeur et deux coachs de CSC, les partenaires Ville, Conseil général, Collège, le comité technique et de pilotage

### Partenaires associés

Intervention de deux coachs citoyens, spécialisés dans le sport et le développement personnel, de l'association Coaching Sportif Citoyen : CSC en articulation avec les différents partenaires :  
Service jeunesse, responsable du collège, service social scolaire et départemental, mission locale, CIO, le monde de l'entreprise.

### Moyens matériels

Les installations sportives (salles, gymnase) sont fournies conjointement par la Mairie de Bois d'Arcy et le collège Mozart.

### Moyens financiers

16 semaines d'intervention de l'équipe de professionnels de CSC, à raison de 2 jours par semaine :  
491 € la journée x 32 = **15 712 €**

PLAN DE FINANCEMENT			
2012	2013	2014	TOTAL
15 712 €	15 712 €	15 712 €	47 136 €

## **Modalités d'évaluation :**

### **INDICATEURS QUALITATIFS EN FAVEUR DES JEUNES**

- La mobilisation et l'implication des différents partenaires dans le dispositif : associations, entreprises, collège, Conseil général, ville, les athlètes de haut niveau.
- La communication de l'action dans les médias locaux.
- L'impact du programme sur les jeunes suivis :
  - o développement des compétences, amélioration de l'investissement scolaire,
  - o retour vers les professeurs principaux en vue de l'orientation de fin de 3ème.

### **INDICATEURS QUANTITATIFS AUPRES DES JEUNES**

Nombre de :

- Jeunes repérés en difficulté
- Familles présentes à la réunion de présentation
- Jeunes engagés dans le programme et jeunes l'ayant suivi jusqu'au bout.
- Jeunes poursuivant leur engagement au-delà du programme : Brevet des collèges
- Projets citoyens et socio-professionnels engagés par les jeunes pendant le programme.
- Entreprises participant à l'action de Coaching Sportif Citoyen : CSC

### **LE SUIVI DE L'ACTION**

Le comité de pilotage		Le comité technique	
Philippe Arcier	Conseil général	Philippe Arcier	Conseil général
Annabelle Loizeau	Ville	Enoch Effah	CSC
Arlette Painchault	Ville	Yann Lamothe	Ville
Evelyne Rembault	Ville	Marie Claire Vicente	Collège
Annie Villessange	Conseil général		

Les moyens :

- Une rencontre des acteurs de CSC avec les professeurs principaux
- Une réunion par phase pour le comité technique
- Une réunion supplémentaire à mi-parcours de la phase 2.
- Une réunion de bilan avec le comité de pilotage à la fin du projet
- Une cérémonie de clôture de l'action avec les différents acteurs, Ville Collège, Conseil général, CSC pour valoriser l'action menée et l'investissement des jeunes concernés.

## **Date de validation :**

7 novembre 2011

## Fiche action n° 3

**Territoire Grand Versailles**  
**Commune : Bois d'Arcy**

**Intitulé de l'action :**

**Du lien social par l'éveil culinaire**

**Pilote :**

**Annie Villessange**  
Conseil général des Yvelines

Ville de Bois d'Arcy

**Chefs de projet :**

**Marie-Hélène Renault**  
Conseil général des Yvelines

Ville de Bois d'Arcy

**Equipe projet :**

**Arlette Painchault**  
**Evelyne Rembault**  
**Frédéric Genipa**  
**Marie-Hélène Renault**

**Principaux éléments de constats :**

Les membres du groupe de travail réunissant des responsables et professionnels de la ville de Bois d'Arcy, du Conseil général et des Restos du cœur ont constaté que :

- Des personnes en situation de précarité ne cuisinent pas certains aliments d'où un risque éventuel de déséquilibre alimentaire pouvant entraîner des problèmes de santé.
- Un déséquilibre budgétaire dû à l'achat de produits et de plats tout préparés.

**Enjeux de l'action :**

Favoriser la transmission des savoirs autour de l'alimentation

**Public prioritaire de l'action :**

**Les personnes arcsiennes reçues par les Restos du Cœur, le CCAS, et les travailleurs médico-sociaux :**

- travailleurs pauvres
- retraités
- familles qui ne perçoivent que des prestations de Pôle Emploi
- étudiants
- familles aux loyers trop élevés
- familles surendettées

**Objectifs de l'action :**

- Créer du lien social au sein de cette population concernée.
- Préserver la santé par une alimentation équilibrée.
- Améliorer la gestion du budget alimentaire.
- Partager et transmettre des savoirs culinaires avec un public en situation de précarité.
- Impulser une dynamique de groupe autour du plaisir de cuisiner.

### **Déroulement de l'action :**

- Réunir les personnes Arcisiennes intéressées par le projet.
- Constituer deux groupes de 10 à 12 personnes en situation de précarité.
- Animer ces groupes avec 4 intervenants (2 travailleurs sociaux, 1 bénévole Restos du Cœur, 1 représentant Ville).
- Recenser les difficultés, les savoirs faire et les attentes pour préparer l'intervention de spécialistes.
- Organiser des ateliers culinaires avec le CODES pour favoriser une cohésion du groupe et trouver du plaisir à cuisiner des aliments de base et de saison.
- Sensibiliser les participants à l'équilibre alimentaire par l'intervention d'une diététicienne du CODES.
- Organiser une cueillette de fruits et légumes de saison à la ferme de Gally pour une sortie détente et un rapprochement de la nature.
- Initier une dynamique d'autonomie en facilitant des échanges entre les membres du groupe pour viser une resocialisation (échanges de recette, et encourager le partage des préparations culinaires avec les membres du groupe)

### **Calendrier :**

- Une réunion de lancement le lundi 13 février 2012.
- **Mars** : démarrage de l'action par les 4 intervenants pour les deux groupes (2 réunions par groupe par mois)
- **Avril - Mai** : Ateliers culinaires dans la cuisine du CCAS deux fois dans chaque groupe (soit les lundis 2h et les jeudis 2h) animés par le CODES
- **Mai - Juin** intervention de la diététicienne CODES deux fois dans chaque groupe (soit les lundis 2 h et les jeudis 2 h)
- **Fin Juin 2012** : bilan du projet et distribution du questionnaire d'évaluation.

### **Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :**

#### **Moyens humains :**

Bénévoles du Resto du Cœur et intervenants sociaux du Conseil général, directrice du multi accueil.

#### **Moyens matériels :**

Locaux mis à disposition par la ville de Bois d'Arcy

#### **Moyens financiers :**

##### Devis

Intervention du CODES comprenant l'animation, préparation et ateliers cuisine : 1959€ par an.

### **Partenaires associés :**

Ville - CCAS – Resto du Cœur – CODES –

### **Modalités d'évaluation :**

#### **Indicateurs retenus :**

- Nombre de personnes inscrites au début et en fin de projet.
- Questionnaire d'évaluation en fin de projet sur les apprentissages, sur la création de lien, sur échanges de recettes etc.

### **Date de validation:**

7 novembre 2011

## Fiche action n° 4

**Territoire Grand Versailles**  
**Commune : Bois d'Arcy**

**Intitulé de l'action :**

**Mieux connaître l'action sociale sur la ville**

**Pilote :**

**Annie Villessange**  
**Conseil général des Yvelines**

**Ville de Bois d'Arcy**

**Chefs de projet :**

**Marie-Hélène Renault**  
**Conseil général des Yvelines**

**Ville de Bois d'Arcy**

**Equipe projet :**

**Arlette Painchault**  
**Evelyne Rembault**  
**Frédéric Genipa**  
**Marie-Hélène Renault**

**Principaux éléments de constats :**

Le diagnostic social réalisé par le Conseil général des Yvelines et la Ville de Bois d'Arcy a mis en évidence les constats suivants :

- La population n'identifie pas suffisamment les rôles respectifs du Conseil général et du CCAS en matière d'action sociale.
- Les travailleurs sociaux sont sollicités trop tardivement par la population.
- Il existe une difficulté d'accès aux droits pour un public qui ne s'appuie pas habituellement sur les services sociaux.

**Enjeux de l'action :**

Développer la connaissance des professionnels de l'action médico-sociale auprès du public.

**Public prioritaire de l'action :**

L'ensemble de la population arcisienne et en cible secondaire les personnes en difficultés et celles qui sont potentiellement susceptibles de l'être.

**Objectifs de l'action :**

- Mieux informer la population sur les rôles et les missions des agents du CCAS et du Conseil général : faire connaître le rôle préventif d'information et de conseil, d'orientation, d'accompagnement des travailleurs sociaux du Conseil général, faire connaître le rôle d'accueil de proximité du CCAS.
- Changer l'image des travailleurs sociaux, les rendre plus accessibles pour tous.

**Déroulement de l'action :**

- Information par le biais du journal municipal et du site internet (interview des travailleurs sociaux, photo, témoignage d'une famille anonyme pour expliquer le rôle préventif des travailleurs sociaux)
- Modification de la plaquette présentant le centre de PMI sur la protection infantile et de la protection maternelle déconnectée de l'action sociale généraliste.
- Réalisation d'un livret pratique de l'action sociale sur la ville de Bois d'Arcy.
- Réalisation d'une affiche de sensibilisation sur le rôle préventif de l'action, selon 4 problématiques identifiées par les travailleurs sociaux (accès aux droits, logement, emploi, budget)
- Poursuite du forum de la Solidarité organisé par la Ville réunissant tous les acteurs de l'action médico-sociale.
- Transmissions des informations à travers la communication verbale des différents services accueillant la population.

**Calendrier :** action sur 3 ans =2012, 2013, 2014.

**Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :****Moyens humains :**

Les agents du CCAS, la direction de la communication et de la petite enfance de la ville de Bois d'Arcy, les intervenants sociaux et médico-sociaux.

**Moyens financiers :**

Journal : 2 pages = 1000 € en 2012

Création du livret = 3000 exemplaires par an coût= 5 000 € répartis comme suit :

- 2000 € en 2012
- 1500 € en 2013
- 1500 € en 2014

Création de 4 affiches = 800exemplaires : 2 000 € répartis comme suit :

- 1000 € en 2012
- 500 € en 2013
- 500 € en 2014

Ces actions de communication seront réalisées par le service communication de la ville.

Cout du forum : 1500€ en 2012 et 2014

**Total :**

**2012 : 5 500 €**

**2013 : 2 000 €**

**2014 : 3 500 €**

**Soit un total global de 11 000 €**

**Partenaires associés :****Modalités d'évaluation****Indicateurs retenus :**

- Quantifier l'évolution de la nature des demandes vers les travailleurs sociaux (surendettement, situations en urgence)
- Quantifier l'augmentation des actes de prévention.

**Date de validation:**

Fiche action validée par le comité de pilotage le 7 novembre 2011

## ANNEXE 3 : Budget prévisionnel 2012 - 2014

Thématique	NOM de l'action	Coût total de l'action (2012-2014)	2012				2013				2014						
			coût annuel estimé de l'action	CG 78		Ville		coût annuel estimé de l'action	CG 78		Ville		coût annuel estimé de l'action	CG 78		Ville	
				Montant en Euro	%	Montant en Euro	%		Montant en Euro	%	Montant en Euro	%		Montant en Euro	%	Montant en Euro	%
Favoriser la communication autour de l'enfant	Animation d'un groupe de futur parents autour de la naissance	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%
Soutenir les parents et encourager les collégiens à être acteur de leurs projets	Programme d'accompagnement et de valorisation des jeunes de 14 à 16 ans	47 136 €	15 712 €	9 270 €	59%	6 442 €	41%	15 712 €	9 270 €	59%	6 442 €	41%	15 712 €	9 270 €	59%	6 442 €	41%
Favoriser la transmission des savoirs autour de l'alimentation et l'accès aux droits	Du lien social par l'éveil culinaire	5 877 €	1 959 €	1 223 €	62%	736 €	38%	1 959 €	1 223 €	62%	736 €	38%	1 959 €	1 223 €	62%	736 €	38%
Développer la connaissance des professionnels de l'action médico-sociale	L'action sociale sur la Ville	11 000 €	5 500 €	1 100 €	20%	4 400 €	80%	2 000 €	400 €	20%	1 600 €	80%	3 500 €	700 €	20%	2 800 €	80%
<b>TOTAL</b>		<b>64 013 €</b>	<b>5 500 €</b>	<b>1 100 €</b>	<b>56%</b>	<b>4 400 €</b>	<b>43%</b>	<b>19 671 €</b>	<b>400 €</b>	<b>56%</b>	<b>1 600 €</b>	<b>43%</b>	<b>3 500 €</b>	<b>700 €</b>	<b>56%</b>	<b>2 800 €</b>	<b>43%</b>

coût estimé des actions sur 2012-2014	CG 78		Ville	
	Montant en Euro	%	Montant en Euro	%
64 013 €	33 679 €	52,6%	8 800 €	13,7%



## COMMUNE DE FONTENAY LE FLEURY CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE

2012 – 2014

Entre

**Le Département des Yvelines,  
Représenté par le Président du Conseil général,**

d'une part, et

**La Commune de Fontenay le Fleury,  
Représentée par le Maire**

d'autre part

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil général en date du 21 septembre 2007 adoptant le découpage en 9 territoires pour la mise en œuvre de la politique du Département en matière d'action sociale et médico sociale afin de renforcer l'échelon territorial, agir en transversalité, impulser le partenariat et améliorer l'efficacité et la réactivité des services publics,
- Vu les délibérations du Conseil général du 19 octobre 2007, du 16 avril 2010 sur le contrat social de territoire et du 3 février 2012 adoptant les nouvelles modalités pour les contrats sociaux de territoire,
- Vu la délibération du Conseil général en date du 13 avril 2012, approuvant le présent contrat et autorisant M. le Président du Conseil général à le signer,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du .... , approuvant le présent contrat et autorisant M. le Maire à le signer,
- CONSIDERANT que pour atteindre ces objectifs le Département mène une démarche projet, démarche participative qui repose sur une combinaison d'approche qualité et d'indicateurs d'activité pour améliorer la connaissance d'un territoire particulier,
- CONSIDERANT qu'en conséquence, le Département et la Commune pourront mieux apprécier les besoins des populations et dès lors apporter une meilleure réponse sur la base d'un diagnostic local partagé,

**Il a été convenu ce qui suit**

## PREAMBULE

Considérant le diagnostic social partagé élaboré entre le Département des Yvelines et la commune de Fontenay le Fleury,

Considérant les axes prioritaires dégagés de la démarche projet engagé avec le cocontractant, à savoir :

- Développer des actions partenariales pour rompre l'isolement des familles;
- Créer et développer des actions d'information et de sensibilisation innovantes sur l'accès et le maintien du logement ;
- Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en voie d'exclusion.

### **Article 1 : Objet de la convention**

Par le présent contrat, la Commune de Fontenay le Fleury s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations issues du diagnostic local partagé, le programme d'actions mentionné à l'annexe I, lequel fait partie intégrante de la convention.

- Fiche action 1 : Favoriser l'écomobilité des demandeurs d'emploi
- Fiche action 2 : Développer l'information sur la maîtrise d'énergie
- Fiche action 3 : Informer sur l'accès aux droits par la création et la diffusion de plaquettes relatives à l'obligation alimentaire, aide juridictionnelle, transport, logement.
- Fiche action 4 : Remobiliser des personnes en exclusion sociale par une activité d'autoproduction potagère.

Dans ce cadre, le Département des Yvelines participe financièrement à ces actions.

### **Article 2 : Durée du contrat**

Le contrat est conclu pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.  
D'autres actions aujourd'hui pressenties seront susceptibles de faire l'objet d'un avenant au contrat actuel.

### **Article 3 : Evaluation**

A la fin de chaque année du contrat, un bilan quantitatif et qualitatif est présenté au Comité de Pilotage de la présente convention composé des représentants des co-contractants :

- pour la Commune, le Maire ou le Maire-Adjoint
- pour le Département des Yvelines, le Directeur du territoire,

Les membres du Comité de Pilotage peuvent décider d'associer une ou des personnes qualifiées à leurs réunions.

Ce bilan permettra d'ajuster les actions et leur financement tant du point de vue de leur réalisation que de leur opportunité.

### **Article 4 : Montant du programme**

4.1. Le coût total estimé éligible du programme d'actions sur la durée du contrat est évalué à :

**28 550 €** (vingt huit mille cinq cent cinquante euros) conformément au budget prévisionnel figurant à l'annexe 3.

4.2. Les coûts totaux estimés éligibles annuels du programme d'actions sont fixés à l'annexe 2 qui regroupe le programme d'actions.

Le besoin de financement doit prendre en compte les produits affectés à l'action.

Le budget prévisionnel du programme d'actions indique le détail des coûts éligibles à la contribution financière du Département.

4.3. Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions arrêté conjointement par la Commune et le Département.

Ils comprennent tous les coûts directement liés à la mise en œuvre de l'action, qui :

- sont liés à l'objet du programme d'actions et sont évalués en annexe ;
- sont nécessaires à la réalisation du programme d'actions;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du programme d'actions ;
- sont identifiables et contrôlables.

## **Article 5 : Participation financière du Département**

Le montant de la participation du Département au titre du contrat est la suivante :

- 2012 : 5 095 €
- 2013 : 4 590 €
- 2014 : 4 590 €

Soit un total de **14 275 €** de participation départementale, représentant 50% du coût des actions.

## **Article 6 : Modalités de versement de la participation du Département**

6.1. Le Département verse, à la notification du contrat, **80% du montant prévisionnel de la 1<sup>ère</sup> année du contrat.**

Le Département verse **le solde après les vérifications réalisées conformément à l'article 8**

6.2. Pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année d'exécution du contrat, la participation financière annuelle est versée comme suit :

- **une avance avant le 31 mars de chaque année de 80%** du montant prévisionnel de la participation mentionnée à l'article 5.1
- **le solde annuel sous respect des conditions énoncées à l'article 8**

## **Article 7 : Justificatifs**

7.1. La Commune s'engage à fournir dans les 6 mois de la clôture de chaque exercice le compte-rendu financier, modèle figurant en annexe IV, conforme à l'arrêté du 11 oct. 2006 pris en application de l'art. 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, établi dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire.

7.2. La Commune s'engage à fournir la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.3. La Commune s'engage à faire figurer de manière lisible le Département des Yvelines dans tous les documents produits dans le cadre du contrat.

7.4. En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution du présent contrat par la Commune, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer le Département sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **Article 8 : Contrôle**

8.1. Le Département contrôle que l'exécution de la subvention doit être conforme aux engagements pris dans le contrat.. Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, son utilisation doit correspondre à l'objet pour lequel elle a été accordée. S'il apparaît qu'un concours financier n'a pas reçu l'emploi auquel il avait été destiné, un remboursement peut être exigé à concurrence des sommes qui ont été employées à un objet différent que celui qui avait été prévu (loi n°96.314 du 12 avril 1996 portant sur diverses dispositions d'ordre économique et financier, art. 43-IV).

8.2. Le Département contrôle également annuellement et à l'issue du contrat que la contribution financière versée n'excède pas le coût de la mise en œuvre des actions, au vu d'un bilan financier récapitulatif (modèle figurant en l'annexe 5).

8.3. Pendant et au terme du contrat, un contrôle sur place peut être réalisé par le Département dans le cadre de l'évaluation prévue à l'art. 3 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. La commune s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents qui pourraient être jugés utiles dans le cadre de ce contrôle, aux personnes mandatées par M. Le Président du Conseil Général pour procéder aux vérifications nécessaires sur pièces.

8.4. Tout projet de modification relatif à une action, au cours de la période de conventionnement, fera l'objet en amont, d'une information écrite au Directeur d'Action Sociale de Territoire. Le Département devra répondre dans les mêmes formes dans un délai de deux mois maximum.

## **Article 9 : Conditions de renouvellement du contrat convention**

Avant l'expiration du présent contrat, la Commune et le Département des Yvelines s'engagent à se rencontrer 6 mois avant le terme échu, afin d'examiner les modalités d'un renouvellement éventuel au vu de l'évaluation prévue à l'article 3 et au contrôle de l'article 8.

La conclusion d'un nouveau contrat est subordonnée à l'approbation de l'Assemblée Départementale

## **Article 10 : Avenant**

Le présent contrat ne peut être modifié que par avenant soumis à l'approbation des instances décisionnelles, donc par le Conseil général et le Conseil Municipal.

Les avenants feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

La demande de modification du présent contrat est réalisée sous forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande de modification, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **Article 11 : Résiliation**

Le présent contrat est consenti et accepté pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans le présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure

## **Article 12 : Recours**

Les difficultés d'interprétation ou d'application du la présent contrat seront, en premier lieu, résolues par un simple échange de correspondances.

A défaut d'accord, un recours gracieux pourra être soumis à une Instance Paritaire comprenant :

pour la Commune :       - le Maire ou son représentant  
                                  - un représentant de l'Administration Communale

pour le Département :   - le Président du Conseil général ou son représentant  
                                  - un représentant de l'Assemblée départementale.

En dernier lieu, tout litige résultant de l'exécution de la présente convention relèveront de la compétence du Tribunal Administratif de Versailles.

Versailles, le

Pour la Commune :

Pour le Département :

Le Maire

Le Président du Conseil général

# Diagnostic Territorial

Commune de  
Fontenay le Fleury

**Arrondissement** : Versailles

**11<sup>ème</sup> circonscription des Yvelines** (Bois d'Arcy, Elancourt, La Verrière, St Cyr, Trappes)

**Canton** : St Cyr l'école regroupant les communes de Bois d'Arcy, St Cyr et Fontenay le Fleury.

**Intercommunalité** : Communauté d'agglomération de Versailles-Grand Parc (11 communes).

## Contexte de la démarche

2006 : Les communes de Fontenay le Fleury et ST Cyr rassemblent leurs moyens autour d'un projet de prévention afin de pallier les problèmes de délinquance.

Ce projet d'intercommunalité soutenu par le Conseil général autour de cet axe était le premier dans les Yvelines.

Un diagnostic partagé entre les deux communes a été réalisé en 2007. Il a permis de monter un club de prévention spécialisé, porté par l'association Médiannes depuis Janvier 2008.

Ce diagnostic a pour objectif de repérer, de détecter des problématiques caractérisées pour mieux répondre aux besoins de la population fontenaisienne.

Nous nous appuyerons sur les données recueillies par le diagnostic partagé entre St Cyr et Fontenay le Fleury en actualisant les chiffres. Une approche moins ciblée doit permettre de mettre en évidence des problématiques sociales de cette ville. Il doit permettre de souligner les atouts et les manques en matière d'action sociale.

### **1) Présentation géographique de Fontenay le Fleury**

La ville de Fontenay est située à l'ouest de la région parisienne, dans le prolongement de la plaine de Versailles au Nord et, est située à flanc de coteaux. On y accède facilement par la RN12 vers la Bretagne et Normandie, et la RD10 vers le sud ouest. A l'est, elle est ceinturée par l'autoroute A 12 et au sud par la voie ferrée. L'autoroute A12 passe à travers la zone HLM de Fontenay et de St Cyr l'école.

C'est une ville à deux visages d'abord celui d'une ville moderne avec ses équipements et d'une campagne agricole avec quelques fermes.

Fontenay possède une gare reliée à la gare Montparnasse en 35 mn. La proximité de la gare de St Cyr permet aux habitants de rejoindre la gare de la Défense en 25 mn et permet aussi l'accès au centre de Paris par le RER C en 45 mn. Par ailleurs, elle dispose d'un service de bus répondant aux besoins de la population.

Tous les quartiers sont proches du centre dans lequel se trouvent tous les services au public.

La proximité des axes routiers et ferroviaires en font une ville attractive.

## 2) Présentation démographique de Fontenay le Fleury

- un gain de population

Fontenay le Fleury compte aujourd'hui 12735 habitants. (données INSEE de 2009) mais pour pouvoir exploiter des données précises, nous nous appuierons sur les chiffres 2006 pour plus de cohérence.

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2009
<b>Population</b>	12035	14279	12874	13196	12597	12828	12735
<b>Densité moyenne</b>	2216,4	2629,7	2370,9	2430,2	2319,9	2362,5	

Source INSEE

*Entre 1975 et 1999, la ville a connu un déficit démographique de 11,9 %, ce qui représente une baisse de 1682 habitants due à un desserrement et un solde migratoire.*

Depuis 1999, on repère une légère inflexion en matière démographique puisque le taux d'évolution démographique est de 0,3% du à un solde naturel de 1,1% et à un solde migratoire de -0,26%.

- une population vieillissante

Population par sexe et tranches d'âges en 2006						
	Hommes	%	78	Femmes	%	78
<b>Ensemble</b>	6171	100		6657	100	
<b>0 à 14 ans</b>	1255	20,3	20,5	1208	18,1	18,3
<b>15 à 29 ans</b>	1228	19,9	21,2	1340	20,1	19
<b>30 à 44 ans</b>	1538	24,9	22,5	1588	23,8	20,9
<b>45 à 59 ans</b>	1187	19,2,	18,7	1259	18,9	19,4
<b>60 à 74 ans</b>	691	11,2	11,4	843	12,7	13,3
<b>75 à 89 ans</b>	264	4,3	5,3	393	5,9	8
<b>90 ans et plus</b>	8	0,1	0,4	27	0,4	1,1

Source INSEE

19% de la population a moins de 15 ans et 39% a moins de 30 ans.

## La population des moins de 20 ans sur le département des Yvelines est de 28 %

La population globale est à 52% féminine et la proportion du nombre de femmes augmente avec l'avancée en âge.

L'arrivée de jeunes couples et de ménages avec des jeunes enfants dans les nouveaux programmes immobiliers doit permettre de garder une pyramide des âges identique qui va compenser le vieillissement global de la commune.

### - Une augmentation des ménages sans enfants

#### Ménages selon la structure familiale (source INSEE)

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	1999	%	2006	%	1999	2006
<b>Ensemble</b>	<b>5196</b>	<b>100</b>	<b>5542</b>	<b>100</b>	<b>12600</b>	<b>12765</b>
<b>Ménages d'une personne :</b>	1608	30,9	1899	34,3	1608	1899
<b>Hommes seuls</b>	700	13,5	806	14,5	700	806
<b>Femmes seules</b>	908	17,5	1093	19,7	908	1093
<b>Autres ménages sans famille</b>	76	1,5	73	1,3	156	188
<b>Ménages avec familles dont la famille principale est :</b>	<b>3512</b>	<b>67,6</b>	<b>3570</b>	<b>64,4</b>	<b>10836</b>	<b>10678</b>
<b>Un couple sans enfant</b>	1220	23,5	1397	25,2	2500	2857
<b>Un couple avec enfants</b>	1800	34,6	1672	30,2	7076	6543
<b>Une famille monoparentale</b>	492	9,5	501	9	1260	1278

Augmentation des ménages d'une personne (hommes seuls ou femmes seules) et diminution des ménages avec familles.

On note une légère augmentation du nombre de ménages sans enfant et une légère baisse de couples avec enfants entre 1999 et 2006.

### 3) Un habitat urbanisé et concentré.

Superficie de la commune: 543 ha dont 133 ha de zones urbaines avec 12,31 ha d'espaces verts.

La population est répartie sur 7 quartiers. La zone urbaine se situe autour de l'hôtel de ville sur 133 ha. 2 / 3 du territoire composé de champs et forêts est classé patrimoine mondial (plaine de Versailles).

Il n'existe pas de pôle attractif au niveau commercial. Les commerces sont installés de façon hétérogène en bas d'immeubles et le plus souvent enclavés et non visibles de la rue.

En 1954, la commune compte 1900 habitants. La zone pavillonnaire de la cité des sables a été construite à cette époque. Elle a permis l'installation de 800 personnes.

Entre 1956 et 1975, la ville s'est construite d'abord avec des zones pavillonnaires et de nombreux petits collectifs de 4 étages.

5% des logements ont été édifiés après 1990.

Les possibilités d'extension de Fontenay sont limitées dues à des faibles disponibilités foncières car les terres restantes sont protégées. Néanmoins, la commune a travaillé sur l'implantation de projets immobiliers. En 2010, la première tranche du domaine du grand Chêne va être livrée avec 90 logements.

Avec le Clos de la râtelie, ce sera un total de 31 logements supplémentaires.- La ZAC du Levant et autre projet lors de son achèvement comptera plus de 700 logements dont 154 logements sociaux.

La signature d'un contrat dans le cadre du CDOR engage la commune pour la construction de 668 logements dans une perspective de 5 années.

Le parc immobilier fontenaisien est composé de 78,1% de logements collectifs en copropriété et 19,4% de maisons individuelles.

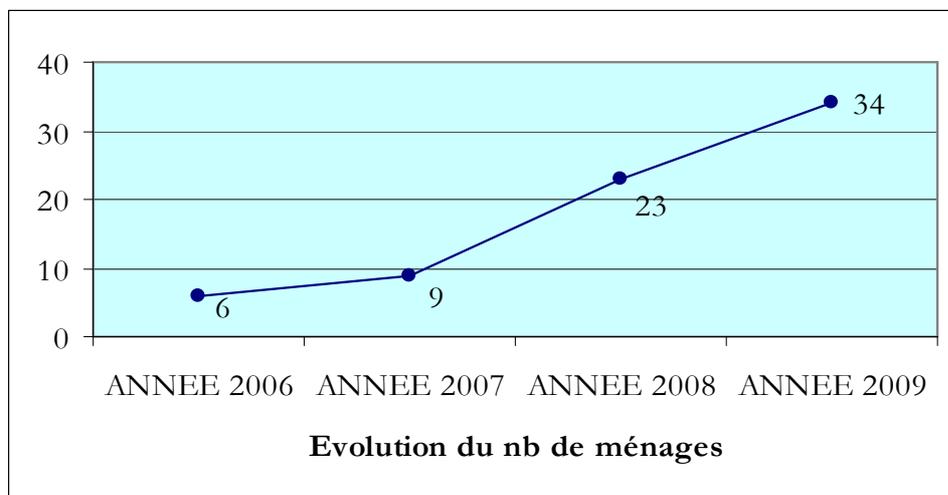
23% des fontenaisiens occupent leur logement depuis plus de 20 ans.

#### Résidence principale selon le statut d'occupation

	1999		2006	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Propriétaires</b>	2609	50,2	3043	54,9
<b>Locataires</b>	2508	47,3	2436	43,9
<b>Logés gratuitement</b>	131	2,5	66	1,2
<b>TOTAL</b>	<b>5198</b>	<b>100</b>	<b>5545</b>	<b>100</b>

Le nombre de propriétaires a évolué entre 1999 et 2006 (3,7%) du a un programme d'accèsion construit au début de l'année 2010. Le nombre de locataires a baissé.

A noter : Une évolution significative de l'endettement locatif : 132 ménages font l'objet d'une procédure d'expulsion en 2010 (source CCAS).



#### Le logement social à Fontenay le Fleury (source communale, service urbanisme)

Bailleurs sociaux	Nombre	Mairie	Préfecture Des Yvelines	1% patronal	Autres ministères
<b>3F</b>	523	72	44	353	54*
<b>Logirep</b>	472	50			
<b>SADIF(Solendi)</b>	79				
<b>DOMAXIS</b>	67	10	17	40	
<b>Logement français</b>	63				
<b>Total</b>	1204	132			

\*dont 37 sur le contingent préfecture fonctionnaires

Selon l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, toutes les communes de plus de 1500 habitants membre d'une EPCI doivent compter à minima 20% de logements sociaux. La ville de Fontenay atteint largement ce seuil puisqu'elle compte 24% de logements sociaux.

En 2010, seront livrés 35 logements sociaux dans le programme du Grand Chêne, et 119 logements seront construits dans la ZAC du Levant.

Un projet de Foyer Jeunes Travailleurs de 140 places va voir le jour en 2011 par le changement d'affectation d'un bâtiment (Florilège).

80% de l'ensemble des HLM de la Ville sont situés dans le quartier Beaumarchais – Voltaire et le quartier Schweitzer – Debussy.

#### 4) Les indicateurs socio-économiques des Fontenaisiens.

##### La situation par rapport à l'emploi

Population de 15 à 64 ans par type d'activité		
	1999	2006
Ensemble	8667	8715
Actifs en %	75,2	78,2
dont		
Actifs ayant un emploi en %	69,7	71,7
Chômeurs en %	5,3	6,5
Inactifs en %	24,8	21,8
Elèves, étudiants, et stagiaires non rémunérés en %	11,1	10,2
Retraités ou préretraités en %	6	5,4
Autres inactifs en %	7,6	6,2
En 1999, les militaires du contingent formaient une catégorie d'actifs à part.		

Entre 1999 et 2006, la population active a augmenté de 3,7%. Le taux de chômage s'élève en 2006 à 6,5 %, soit 1,2% de plus qu'en 1999.

En **Février 2009**, le nombre de demandeurs d'emploi était de 435, soit 7% de la population active dont 247 hommes et 188 femmes. 326 demandeurs indemnisables et 109 demandeurs non indemnisables.

En **Février 2010**, le nombre de demandeurs d'emploi est de 550, soit 8,29 % de la population active, dont 315 hommes et 235 femmes, 390 indemnisables et 160 non indemnisables

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie professionnelle				
	1999	Dont actifs ayant un emploi	2006	Dont actifs ayant un emploi
<b>Ensemble</b>	<b>6552</b>	<b>6098</b>	<b>6814</b>	<b>6248</b>
<b>Dont :</b>				
Agriculteurs exploitants	4	4	3	3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	244	220	209	198
Cadres professions intellectuelles sup	1524	1472	1822	1770
Professions intermédiaires	1940	1856	2081	1929
Employés	2002	1822	1889	1677
Ouvriers	808	724	772	672

La catégorie des professions intermédiaires et des cadres supérieurs est en nette progression entre 1999 et 2006. Cette croissance s'explique par l'augmentation des valeurs immobilières sur les logements des programmes résidentiels à cette période. La montée en charge du prix des logements rend leur accès plus difficile pour les catégories des professions intermédiaires et employés et ouvriers.

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2006					
	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
<b>Ensemble</b>	<b>8715</b>	<b>6817</b>	<b>78,2</b>	<b>6252</b>	<b>71,7</b>
15 à 24 ans	1545	674	43,6	582	37,7
25 à 54 ans	5776	5374	93,0	4967	86,0
55 à 64 ans	1393	770	55,3	702	50,4
<b>Hommes</b>	<b>4241</b>	<b>3497</b>	<b>82,5</b>	<b>3243</b>	<b>76,5</b>
15 à 24 ans	741	345	46,5	304	41,1
25 à 54 ans	2864	2777	97,0	2592	90,5
55 à 64 ans	636	375	59,0	347	54,5
<b>Femmes</b>	<b>4474</b>	<b>3321</b>	<b>74,2</b>	<b>3009</b>	<b>67,2</b>
15 à 24 ans	804	329	40,9	278	34,6
25 à 54 ans	2912	2597	89,2	2375	81,6
55 à 64 ans	757	395	52,2	356	47,0

Le taux d'activité pour les 25-54 ans est élevé puisqu'il atteint 93% en moyenne et va jusqu'à 97% pour les hommes.

## Déplacement lieu de vie- travail

11,9% de la population active travaille sur la commune de Fontenay contre 24,8% sur le Territoire d'Action Sociale (TAS).

53,2% travaille dans une autre commune contre 33,6% sur le TAS.

34% travaille dans un autre département contre 40,5%.

0,8 % travaille hors région contre 1%.

Les Fontenaisiens travaillent en majorité dans le département et très faiblement sur leur commune de résidence.

## Le niveau de qualification

<b>Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée</b>			
<b>de 15 ans ou plus selon le sexe en 2006</b>			
	<b>Ensemble</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
<b>Population non scolarisée de 15 ans ou plus</b>	<b>9132</b>	<b>4346</b>	<b>4786</b>
Part des titulaires en %			
-d'aucun diplôme	13,6	13,8	13,4
- du certificat d'études primaires	7	5,9	8
- du BEPC, brevet des collèges	6,5	4,2	8,5
- d'un CAP ou d'un BEP	19,0	21,2	17
-d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	17 ,1	14,7	19,2
-d'un diplôme de niveau bac+2	16,2	15,1	17,1
-d'un diplôme de niveau supérieur	20,6	25	16,7

Source Insee RP 2006 exploitation principale

## Le niveau de ressources

Impôts sur le revenu des foyers fiscaux (chiffres 2006)

<b>Ensemble des foyers fiscaux</b>	7113
<b>Foyers fiscaux imposés</b>	5092 (71,6%)
<b>Revenu net imposable <i>moyen</i></b>	34140
<b>Foyers fiscaux non imposés</b>	2021(28,4%)
<b>Revenu net imposable <i>moyen</i></b>	10042
<b>Revenu net imposable moyen par foyer fiscal</b>	20295

*Source Insee*

Il est intervenu une modification du calcul du revenu en 2006 qui ne permet pas de faire des comparaisons entre 1999 et 2006.

Le revenu net imposable moyen des Fontenaisiens est très en dessous de la moyenne du territoire puisque le revenu moyen est de 36325 € et de 33023 € sur le département.

	<b>Fontenay</b>
<b>Nombre de ménages fiscaux</b>	5262
<b>Nombre de personnes dans les ménages fiscaux</b>	12481
<b>Part des ménages fiscaux imposés en %</b>	78,8%

Structure des revenus déclarés (*chiffres 2006, source Insee*)

<b>Revenus salariaux</b>	74%
<b>Pensions, retraites, et rentes</b>	20,7%
<b>Revenus des professions non salariés</b>	2,3%
<b>Autres revenus</b>	3,1%

## La jeunesse et l'emploi

La Mission locale suit 123 jeunes dont 71 nouveaux en 2009

	16- 17 ans	18- 21 ans	22-25ans	TOTAL
<b>Femme</b>	1	20	15	36
<b>Homme</b>	3	17	15	35
<b>Total</b>	4	37	30	71
<b>Taux</b>	5,67%	52,11%	42,25%	100%

Sur les 71 nouveaux : 28 ont un niveau de qualification de niveau 5 et 31 de niveau 4.

Sur 123 jeunes suivis :

- 24 sont retournés vers l'emploi
- 1 a obtenu un contrat en alternance
- 23 ont obtenu une formation
- 48 sont sans solution à ce jour.

## La situation par rapport au RSA à Fontenay le Fleury

↳ RSA- RMI une population différente ?

### Volumétrie

2008		Total	2009
86 RMI versable	19 API versable	105	180 RSA versables
136 personnes couvertes	47 personnes couvertes	183 personnes couvertes	330 personnes couvertes

Volume = 80% de plus en qualité d'allocataires et personnes bénéficiaires

### Situation familiale

Situation familiale	2008	%	2009	%
Homme isolé	32	30,4	52	28
Femme isolé	27	25,7	36	34,2
Famille monoparentale	36	34,2	67	37,2
Couples sans enfant	2	1,9	8	4,4
Couples avec enfant	8	7,6	17	9,44
<b>Total</b>	<b>105</b>	<b>100</b>	<b>180</b>	<b>100%</b>

Diminution des hommes isolés

Augmentation de femmes isolées et des familles monoparentales (en forte proportion de femmes)

Et surtout, augmentation significative de couples sans enfants (125% d'augmentation), donc de jeunes couples.

### Tranches d'âge

	2008	%	2009	%
0-24 ans	10	9,52	19	10,55
25 à 29 ans	26	24,76	51	28,33
30 à 39 ans	27	25,71	43	23,88
40 à 49 ans	26	24,76	44	24,44
50 à 59 ans	10	9,52	18	10
60 ans ou plus	6	5,7	5	2,77
<b>total</b>	<b>105</b>	<b>100</b>	<b>180</b>	<b>100</b>

La part des moins de 30 ans passe de 35% à 40%.

La part des plus de 60 ans baisse de moitié (2,77%).

Le territoire Grand Versailles a un taux faible de bénéficiaires du RSA par rapport à la moyenne départementale, et Fontenay le Fleury est une ville qui a un taux de niveau identique au territoire.

Cependant, le taux d'isolés avec enfants est élevé par rapport au Territoire Grand Versailles mais reste de niveau identique sur le secteur.

## 5) Secteur Enfance

### ● La scolarité

#### ↳ 4 écoles maternelles

- 147 enfants scolarisés à l'école maternelle Hector Berlioz
- 139 enfants scolarisés à l'école maternelle Louis Pergaud
- 108 enfants scolarisés à l'école maternelle La reinette
- 148 enfants scolarisés à la maternelle René Descartes

Total = 542 enfants scolarisés en primaire.

#### ↳ 4 écoles primaires

- 168 enfants scolarisés à l'école Louis Pasteur
- 197 enfants scolarisés à l'école Maurice Ravel
- 158 enfants scolarisés à l'école René Descartes
- 230 enfants scolarisés à l'école primaire de Victor Hugo

Total = 753 enfants scolarisés en primaire

↳ 1 collège de 514 élèves avec une section SEGPA comprenant 44 élèves

↳ 1 RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés)

↳ 2 centres de loisirs, maternel et primaire.

### ● La petite enfance

#### L'accueil des jeunes enfants par la municipalité

↳ Une crèche collective avec une capacité d'accueil de 62 places en 2009

↳ Une crèche familiale « Pom de Reinette » de 43 places en 2009

↳ 1 multi-accueil « Les petites frimousses » de 49 places

↳ 1 multi-accueil « L'oasis des Petits » de 53 places

↳ 1 relais des assistantes maternelles

↳ 1 atelier d'éveil

- les enfants de moins de 3 ans

547 enfants de – de 3 ans

496 familles ont un enfant de – de 3ans et 349 bi-actifs avec un enfant de – de 3 ans.

#### Récapitulatif trimestriel du nombre de demandes en attente de places en crèche

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
<b>1<sup>er</sup> trimestre</b>	246	326	296	301
<b>2<sup>ème</sup> trimestre</b>	184	249	233	260
<b>3<sup>ème</sup> trimestre</b>	223	275	304	293
<b>4<sup>ème</sup> trimestre</b>	282	313	359	327
<b>Total</b>	<b>935</b>	<b>1163</b>	<b>1192</b>	<b>1181</b>

#### **L'accueil chez les Assistantes maternelles agréées**

La ville de Fontenay compte 103 assistantes maternelles agréées (libérables et crèches familiales)

#### Chiffres PMI

<b>Nombre de consultations</b>	89
<b>Nombre d'enfants vus</b>	831
<b>Nombre de Certificat de Santé 8<sup>ème</sup> jour</b>	41
<b>Naissances</b>	203
<b>Agréments assistantes maternelles</b>	18
<b>Renouvellements d'agréments</b>	7
<b>Visite à domicile d'assistantes maternelles</b>	161
<b>Visite à domicile pré et post natales</b>	92

#### ● **Les mineurs en difficultés**

##### L'aide sociale à l'enfance

- 14 évaluations des informations préoccupantes
- 5 AEMO administratives
- 2 prises en charge jeunes majeurs
- 7 prises en charge judiciaires
- 2 prises en charge administratives

Un club de prévention spécialisé porté par l'Association Médiannes.

## 6) Secteur famille

- Situation familiale des allocataires de la CAF

Hommes isolés	196
Femmes isolées	242
Famille monoparentale avec 1 enfant	169
Famille monoparentale avec 2 enfants	108
Famille monoparentale avec 3 enfants	27
Famille monoparentale avec 4 enfants	10
Couples sans enfants	58
Couples avec 1 enfant	216
Couples avec 2 enfants	587
Couples avec 3 enfants	218
Couples avec 4 enfants et plus	62
<b>TOTAL ALLOCATAIRES</b>	<b>1893</b>

1893 ménages allocataires ce qui représente 5861 personnes.

**314 familles monoparentales (306 en 2008) dont 121 perçoivent l'APL.**

649 enfants ouvrent droit à l'allocation de rentrée scolaire.

- Situation financière

Familles ayant un quotient CNAF inf à 500 €	Familles ayant un quotient CNAF entre 500 et 670 €	Familles ayant un quotient CNAF entre 670 et 1005 €	Familles ayant un quotient CNAF supérieur à 1005 €
<b>177</b>	<b>294</b>	<b>168</b>	<b>439</b>
20295 dans le 78	28992 dans le 78	17775 dans le 78	43382 dans le 78

En 2006, 131 familles avaient un quotient CNAF inférieur à 299 €.

## 7) Secteur Les Personnes âgées – Les personnes handicapées

1651 habitants ont plus de 65 ans avec une moyenne de 2,29 personnes par ménages

<b>Nombre de bénéficiaires</b>	68
<b>Bénéficiaires de l'APA selon le degré de dépendance</b>	GIR 1=3 GIR2=16 GIR3=19 GIR4=30
<b>Montant mensuel de l'APA selon le degré de dépendance</b>	GIR1=923 € GIR2 =737 € GIR3=404 € GIR4=301 € Moyenne=460 €
<b>Montant mensuel de la participation financière Par degré de dépendance</b>	GIR1=300 € GIR2=221 € GIR3=209 € GIR4= 126 € moyenne=180 €

### En 2009

- 17 Prestations de Compensation du Handicap (PCH)
- titulaires d'Allocation Adultes Handicapés (AAH)
- 40 Allocations d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)
- 6 demandes d'allocation compensatrice de tierce personne
- 55 cartes d'invalidité nationale
- 48 Orientations Professionnelles RP
- 9 Placements ou accompagnements
- 46 Reconnaissances de travail handicap.

**Programme  
d'Actions  
2012-2014**

## Fiche action n°1

**Territoire : Grand Versailles**  
**Commune : Fontenay le Fleury**

**Intitulé de l'action :**

**Favoriser l'éco-mobilité des demandeurs d'emploi**

**Pilote :**

Anne-Catherine Aranguren  
Conseil général des Yvelines

Commune de Fontenay le  
Fleury

**Chefs de projet :**

MH Renault  
Conseil général des Yvelines

Commune de Fontenay le  
Fleury

**Equipe projet :**

MH Renault  
Conseil général des Yvelines

Laurent Thiberge  
Directeur CCAS

**Principaux éléments de constats :**

Le territoire de Fontenay le Fleury est relativement bien couvert en matière de services publics de transport, notamment grâce à la gare SNCF. Toutefois lors de la réunion plénière consacrée au diagnostic de la politique d'insertion professionnelle sur le territoire, les partenaires ont unanimement souligné le manque de transports en commun, tard en soirée ou très tôt le matin.

Ce manque est un frein à l'insertion des jeunes et des travailleurs précaires, sachant que le secteur de la grande distribution est le principal pourvoyeur d'emplois à faible qualification dans le bassin économique qui s'étend de Saint Quentin en Yvelines à Plaisir.

Ce secteur offre des postes en horaires décalés (manutention dans les entrepôts la nuit, remplissage des rayons avant l'ouverture,...)

Tous les intervenants ont donc souscrit à l'idée de développer un dispositif visant à favoriser l'acquisition ou la mise à disposition à faible coût de vélos électriques pour les jeunes et les personnes en réinsertion.

**Enjeux de l'action :**

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et travailleurs adultes en situation de précarité.

**Public prioritaire de l'action :**

Demandeurs d'emplois jeunes et travailleurs adultes en situation de précarité ayant des difficultés à accéder à un travail de part l'offre de transports inadaptée à leurs horaires.

**Objectifs de l'action :**

- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des travailleurs précaires par la simplification des trajets domicile / travail grâce au développement de l'utilisation des deux roues.
- Diminuer le nombre de refus d'offres d'emplois motivés par des problèmes de transport liés aux horaires décalés ou au manque de transports en commun entre les villes de banlieue.

**Déroulement de l'action :**

La ville de Fontenay fera l'acquisition d'un petit parc de vélos électriques, pour des jeunes travailleurs ou travailleurs précaires. Cette proposition d'action intervient alors que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite simultanément développer l'utilisation des deux roues en aidant au financement de vélos stations dans les gares.

- Parc des deux roues :

De cinq à dix vélos électriques seront achetés par la ville avec le soutien financier du Conseil général des Yvelines et d'autres financeurs potentiels. Chaque bénéficiaire pourra utiliser le vélo électrique pour une durée maximum de 6 mois, le temps de réunir son propre financement pour l'acquisition d'un véhicule personnel. Le prix de location sera très modique notamment afin de ne pas freiner les bénéficiaires dans leur décision d'acquisition d'un véhicule personnel à la fin de la dite période de 6 mois. Les demandeurs pourront être orientés par des réservataires définis préalablement au lancement de l'orientation CCAS, Conseil général des Yvelines, Association Réagir, Mission locale, autres partenaires socio-éducatifs et caritatifs de la ville.

**Calendrier :**

2013- 2014. Expérimentation sur un an puis ajustement pour les deux années suivantes.

**Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :**

**Moyens humains :**

Agents municipaux de la ville de Fontenay le Fleury (sachant que les vélos en location sont sous la responsabilité permanente de leurs utilisateurs.)

**Moyens matériels :** Acquisitions de 5 vélos électriques en 2012 dans le cadre d'une procédure de marché public.

**Moyens financiers :**

- Gestion des locations : 1440€ /an. (2h /semaine)
- Entretien : Contrat de maintenance du fournisseur de vélos soit 15% du prix d'achat d'un vélo. Montant: 750€ pour 5 vélos.
  
- Communication : Cette opération devra faire l'objet d'une mise en valeur auprès du grand public (relations presse, journal communal, supports du Conseil général, logos de la ville sur les vélos) La commune s'engage à financer l'investissement des vélos avec des demandes de financement au pôle environnement du Conseil général des Yvelines (250€ par vélo dans la limite de 40% du financement), à la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et au Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité d'Ile de France et sur ces fonds propres.

**Soit :** Frais de fonctionnement : Gestion des locations + maintenance = 1 440 € + 750 € pour la première année et 2 940 € si la ville acquiert 5 vélos supplémentaires

**Total : 2190 € en 2012 et 2940 € en 2013 et en 2014**

**Partenaires associés :**

Ville de Fontenay le Fleury, VGP, Association réagir, Mission locale

**Modalités d'évaluation**

Indicateurs retenus :

- Nombre de locations sur le parc des deux roues
- Nombre de ménages ayant accepté un emploi grâce à ce dispositif.

**Date de validation:**

Cette fiche action a été validée en comité de pilotage le 15 juin 2011.

## Fiche action n° 2

**Territoire : Grand Versailles**  
**Commune : Fontenay le Fleury**

**Intitulé de l'action :**

**Développer l'information sur la maîtrise d'énergie**

**Pilote :**

Anne-Catherine Aranguren  
Conseil général des Yvelines

Ville de Fontenay le Fleury

**Chefs de projet :**

Marie-Hélène Renault  
Conseil général des Yvelines

Ville de Fontenay le Fleury

**Equipe projet :**

Marie-Hélène Renault  
Laurent Thiberge

**Principaux éléments de constats :**

Dans le cadre du diagnostic social partagé et des rencontres partenariales autour de la précarité, les participants ont évoqué le problème des ménages qui habitent des appartements chauffés à l'électricité. Non seulement ce type de chauffage est resté le plus onéreux des moyens de chauffage, mais l'augmentation des tarifs appliquée par les fournisseurs engendrent des situations devenues préoccupantes.

Les familles doivent affronter ce problème de coût et un manque de confort aux périodes de grand froid. Les réponses apportées par les dispositifs sociaux ne suffisent pas et ne répondent pas à tous les consommateurs.

Les travailleurs sociaux rencontrent régulièrement des ménages qui ne peuvent assumer les régularisations d'eau trop importantes pour leur budget.

Il est constaté un manque de compréhension des facturations et des consommations de ce type de dépenses par les familles sollicitant des aides financières.

Ce constat de terrain vient confirmer l'objectif du Contrat Local d'Engagement de lutte contre la précarité énergétique (CG, ANAH, ETAT) dans le cadre du programme « Habiter mieux ».

Ce programme permet au département d'agir dans une logique de prévention.

**Enjeux de l'action :**

Lutter contre la précarité énergétique.

**Public prioritaire de l'action :**

- Les propriétaires de pavillons individuels qui peuvent agir directement sur l'isolation et les moyens de chauffage de leur habitation.
- Les copropriétaires sur la maîtrise de l'énergie sur le bâti existant.
- Les locataires qui ne peuvent pas avoir d'action sur le bâti mais sur leur comportement.

**Objectifs de l'action :**

- Sensibiliser les habitants (propriétaires privés et locataires) de Fontenay à la maîtrise de l'énergie,
- Informer les consommateurs des différentes aides financières proposées pour réduire les dépenses en changeant de moyen de chauffage et agir sur la qualité environnementale,
- Rendre les usagers plus responsables en leur proposant de modifier certains comportements et optimiser leur confort.

**Déroulement de l'action :**

- Mettre en place une campagne de sensibilisation à travers une exposition dans un espace public (hall de la mairie par ex)
- Organiser une conférence avec l'ALME (SQY) pour les usagers.
- Organiser avec les bailleurs sociaux des réunions d'information spécifiquement pour les locataires.
- Effectuer de la prévention primaire auprès des collégiens en effectuant des interventions ALME(SQY)

**Calendrier :**

Année 2012 et renouvellement en 2014

**Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :****Moyens humains :**

Investissement de tous les professionnels du Conseil général œuvrant sur la ville de Fontenay le Fleury et travailleur social de la ville. Intervention de l'ALME (SQY) en conférence grand public et intervention dans le collège de Fontenay.

**Moyens matériels :**

Mise à disposition des locaux par la commune.

**Moyens financiers :**

3000€ (mise en place de l'expo et surveillance+ publicité de la conférence) par an (2012 et 2014).

**Partenaires associés :**

ALME(SQY), Conseil général des Yvelines, Ville de Fontenay le Fleury

**Modalités d'évaluation :**

Indicateurs retenus :

- Nombre de participants en conférence
- Nombre de locataires participants et actifs autour de la maîtrise d'énergie
- Baisse des aides financières sur les régularisations d'eau ou énergie

**Date de validation:**

Fiche action validée en comité de pilotage le 15 juin 2011

### Fiche action n° 3

**Territoire : Grand Versailles**  
**Commune : Fontenay le Fleury**

**Intitulé de l'action :**

**Informé sur l'accès aux droits par la création et la diffusion de plaquettes relatives à l'obligation alimentaire, l'aide juridictionnelle, le transport, le logement, le budget.**

**Pilote :**

Anne-Catherine Aranguren  
Conseil général des Yvelines

Ville de Fontenay le Fleury

**Chefs de projet :**

Marie-Hélène Renault  
Conseil général des Yvelines

Ville de Fontenay le Fleury

**Equipe projet :**

Marie-Hélène Renault  
Laurent Thiberge

**Principaux éléments de constats :**

Le diagnostic social réalisé par le Conseil général des Yvelines et la ville de Fontenay le Fleury a mis en évidence la présence d'un grand nombre de personnes en situation précaire parmi le fontenaisiens. Quelques chiffres : 501 familles monoparentales au 01/01/ 2010 à Fontenay, 103 bénéficiaires du RSA.

Ces familles qui vivent dans la précarité doivent se concentrer sur leurs besoins primaires du quotidien. Elles éprouvent des difficultés pour s'informer, se documenter. Les difficultés de compréhension par une lecture non maîtrisée sont aussi des freins pour accéder à l'information.

Les associations et les partenaires qui se sont réunis dans le cadre du diagnostic ont mis en évidence la difficulté d'accès aux droits des familles les plus précaires. De plus, il est observé que des situations arrivent en urgence auprès des services sociaux alors qu'elles pourraient être évitées si les familles connaissaient mieux leurs droits. Les familles concernées par cette problématique et ne connaissant pas le fonctionnement des institutions publiques les sollicitent insuffisamment. La méconnaissance de certaines procédures entraîne des difficultés de compréhension si elles ne sont pas expliquées. On peut assister parfois à une incompréhension de part et d'autre et peut engendrer de l'agressivité entre les usagers et les professionnels.

Les thèmes prioritaires relevés dans les réunions partenariales devant être abordés auprès des Fontenaisiens sont la santé, le transport, le logement, l'emploi, les infos juridiques, le surendettement, les aides de la Caisse d'allocations familiales.

**Enjeux de l'action :**

Lutter contre la précarité des familles monoparentales

**Public prioritaire de l'action :**

Tout habitant de Fontenay pour les actions de sensibilisation par des communiqués –presse.  
Tous les professionnels institutionnels et associatifs des guichets d'accueil (logement, état –civil, secteur petite enfance par ex).

### **Objectifs de l'action :**

- Développer des actions pour améliorer l'information auprès des usagers.
- Inciter la population à se déplacer et à faire valoir ses droits.
- Permettre aux professionnels de mieux identifier les publics en difficultés et de détecter des difficultés de compréhension de fonctionnement des institutions.
- Prévenir les situations d'urgence en améliorant l'articulation entre professionnels des différents guichets d'accueil de la ville.
- Sensibiliser le public par des informations sur le journal municipal, site internet de la ville sur l'accès aux droits.
- Promouvoir la formation des professionnels des différents guichets d'accueil de la population sur l'accès aux droits.

### **Déroulement de l'action :**

#### **Information Grand Public**

Cette action vise à informer via le journal de Fontenay- info et le site internet de la ville, des différentes prestations d'action sociale et droits légaux. Il peut aussi alerter sur les procédures à respecter (accès au logement par exemple). Les informations seront différentes tous les mois et validées par les institutions concernées avant leur publication.

#### **Les thèmes proposés**

- Transport : Les différentes cartes et formules avantageuses.
- Logement : L'allocation logement, la dette locative, droit et devoir d'un locataire.
- Les informations juridiques : les démarches pour obtenir l'aide juridictionnelle.
- Budget : Information sur le surendettement.
- Modes de garde et obligation alimentaire : Aide au financement des modes de garde et créances alimentaires (droits et devoirs).

#### **Information auprès des professionnels ou bénévoles intégrés dans l'action du Point d'Accès aux Droits**

Mise en place de demi- journées d'information sur les différents thèmes retenus avec les institutions partenaires et le travailleur social du CCAS et les travailleurs sociaux du Conseil général.

### **Calendrier :**

Année 2012

### **Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :**

#### **Moyens humains :**

Travailleurs sociaux, CCAS et Conseil général + partenaires CAF, CPAM + prestataires extérieurs pour les aspects juridiques

#### **Moyens matériels :**

Le service communication de la ville de Fontenay (journal municipal, site internet et édition de 5 plaquettes éditées par le Conseil général) + création d'un court métrage de 15 mn sur chaque thème diffusé dans le hall d'accueil (CCAS et Conseil général).

**Moyens financiers :** 5000€ en 2012 (comprenant la création des courts métrages).

### **Partenaires associés :**

CCAS de Fontenay, CAF, CPAM, Conseil général des Yvelines

**Modalités d'évaluation :**

**Indicateurs retenus :**

Nombre de professionnels impliqués dans l'action.

**Date de validation:**

Fiche action validée en comité de pilotage le 15 juin 2011

## Fiche action n° 4

**Territoire : Grand Versailles**  
**Commune : Fontenay le Fleury**

### Intitulé de l'action :

**Remobiliser des personnes en exclusion sociale par une activité d'autoproduction potagère**

### Pilote :

Anne-Catherine Aranguren  
Conseil général des Yvelines

Ville de Fontenay le Fleury

### Chefs de projet :

Marie-Hélène Renault  
Conseil général des Yvelines

Ville de Fontenay le Fleury

### Equipe projet :

Marie-Hélène Renault  
Laurent Thiberge

### Principaux éléments de constats :

Le diagnostic social réalisé par le Conseil général des Yvelines et la Ville de Fontenay-le-Fleury a mis en évidence la présence d'un grand nombre de personnes en situation précaire parmi les fontenaysiens. Quelques chiffres : 501 familles monoparentales au 01/01/2010 à Fontenay (soit, selon l'INSEE, 1278 personnes au total), dont 314 familles allocataires de la CAF, parmi lesquelles 103 bénéficiaires du RSA (sur un total de 180). A la même date, 131 fontenaysiens identifiés avaient des revenus mensuels inférieurs à 299 € par personne (d'après données CAFY).

Ces familles monoparentales ou précaires ont beaucoup de difficultés à faire face à leurs besoins primaires (logement, alimentation, vêtement) et souffrent parfois d'une alimentation déséquilibrée, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur la santé. Face à ces situations, les conseils des travailleurs sociaux en matière de bonne administration de l'économie familiale ne suffisent pas. Il faut pouvoir proposer à ces publics des actions concrètes pour se nourrir sainement et pour pas cher, tout en se remobilisant socialement.

Les intervenants du diagnostic social ont donc souscrit à l'idée de rejoindre le projet de jardins familiaux mené par le service du développement local de la ville de Fontenay-le-Fleury. Sur 60 parcelles de 120 m<sup>2</sup>, 10 à 20% seraient réservées à l'usage individuel ou collectif de publics en difficulté sociale.

Ces parcelles seraient mêlées aux autres sans aucun signe distinctif.

### Enjeux de l'action :

Développer une mixité sociale à travers cette action.

### Public prioritaire de l'action :

En priorité, les personnes en situation sociale précaire, isolées ou non, dont les perspectives d'insertion et de retour à l'autonomie sont aléatoires.

### **Objectifs de l'action :**

- Répondre aux besoins de fontenaysiens en difficulté sociale en organisant autour des activités de jardinage un accompagnement qui favorise la réinsertion professionnelle.
- Remobiliser moralement et physiquement des personnes en situation d'exclusion par une activité ouverte sur l'extérieur et créatrice de lien social.
- Apprendre ou réapprendre la régularité, la ponctualité, la ténacité.
- S'exercer à se fixer des objectifs à moyen ou long terme et s'efforcer de les atteindre.
- Respecter des règles précises.
- Promouvoir auprès des personnes victimes de la précarité la pratique de l'autoproduction d'une alimentation de qualité qui favorise la bonne santé, notamment celle des plus jeunes.
- Utiliser les jardins familiaux comme supports d'actions pédagogiques destinées à tous sur le « bien produire » et le « bien consommer » en matière d'alimentation.
- Valoriser l'action sociale comme élément du développement économique et durable du territoire à travers la participation à une opération qui vise notamment à la mise en valeur d'espaces communaux en friche. Permettre ainsi aux jardiniers en difficulté sociale de devenir acteurs de l'amélioration du cadre de vie de leur ville.

### **Déroulement de l'action :**

L'action conjointe du Conseil général et du CCAS serait double :

- une participation aux frais annuels de fonctionnement des parcelles réservées aux personnes en difficulté sociale, notamment pour les frais liés à l'encadrement et l'apprentissage des jardiniers ou l'achat de leur outillage,
- une participation pratique à l'action d'insertion sociale menée autour des jardins familiaux : établissement d'une liste nominative des personnes correspondant au public-cible et sélection des candidats par un comité regroupant les services sociaux, les associations (Croix Rouge, Asti..) et l'éducation nationale, accompagnement et suivi social des jardiniers, conception et animation des actions pédagogiques sur la production, la consommation et l'équilibre alimentaire.

Un système de parrainage des jardiniers rencontrant des difficultés diverses pourrait être mis en place sur la base du bénévolat.

Un pilotage de l'action par le travailleur social communal avec l'aide sur le terrain d'un jardinier en contrat aidé qui aurait pour fonction d'aider au quotidien les bénéficiaires de parcelles.

### **Calendrier :**

Année 2013/2014 (début de l'opération 2013).  
Expérimentation sur un an puis ajustement l'année suivante.

### **Moyens nécessaires pour la réalisation de l'action :**

#### **Moyens humains :**

un contrat aidé 6 mois par an en 2013 et 2014. L'aide du département majorée atteint 50% du salaire.

#### **Moyens matériels :**

Ateliers pratiques sur l'apprentissage du jardinage animés par la Fédération des Jardins Familiaux :  
150 € X 12 ateliers = 1 800 €/an, soit **3 600 €** pour 2013 et 2014.  
Achat d'outillage de base : 250 € X 12 jardins soit **3 000 €** pour la 1ère année

#### **Moyens financiers :**

Frais d'adhésion : 120 € par parcelle et par an = **1 440 €** pour 12 parcelles par an.  
Achat de matériel = **3 000 €**  
Ateliers d'apprentissage = **1 800 €**  
Coût **Total** de l'opération pour la première année = **6240€** en 2013 et **3240€** en 2014.

**Partenaires associés :**

Fédération des jardins familiaux, Conseil général des Yvelines, Ville de Fontenay le Fleury

**Modalités d'évaluation :****Indicateurs retenus :**

- Nombre de candidats jardiniers.
- Assiduité et persévérance des jardiniers choisis.
- Diversité et qualité de la production réalisée dans les jardins.
- Impact de l'autoproduction sur l'économie familiale des jardiniers.
- Intégration des jardiniers dans le projet global.
- Nombre de personnes réunies à l'occasion des actions pédagogiques menées sur les thèmes de l'alimentation et de la santé.

**Date de validation :**

Fiche action validée en comité de pilotage le 15 juin 2011

Thématique	NOM de l'action	Coût total de l'action 2012-2014	2012				2013				2014						
			coût annuel estimé de l'action	CG 78		Ville		coût annuel estimé de l'action	CG 78		Ville		coût annuel estimé de l'action	CG 78		Ville	
				Montant en Euro	%	Montant en Euro	%		Montant en Euro	%	Montant en Euro	%		Montant en Euro	%	Montant en Euro	%
Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en voie d'exclusion	Favoriser l'écomobilité des demandeurs d'emploi	8 070 €	2 190 €	1 095 €	50%	1 095 €	50%	2 940 €	1 470 €	50%	1 470 €	50%	2 940 €	1 470 €	50%	1 470 €	50%
Créer et développer des actions d'information et de sensibilisation innovantes sur l'accès et le maintien du logement	Développer l'information sur la maîtrise de l'énergie	6 000 €	3 000 €	1 500 €	50%	1 500 €	50%	0 €	0 €	0%	0 €	0%	3 000 €	1 500 €	50%	1 500 €	13190%
	Informier sur l'accès aux droits par la création et la diffusion de plaquettes relatives à l'obligation alimentaire, aide juridictionnelle, transport, logement, budget.	5 000 €	5 000 €	2 500 €	50%	2 500 €	50%	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0%
Développer des actions partenariales pour rompre l'isolement des familles	Remobiliser des personnes en exclusion sociale par une activité d'autoproduction potagère	9 480 €	0 €	0 €	0%	0 €	0%	6 240 €	3 120 €	50%	3 120 €	50%	3 240 €	1 620 €	50%	1 620 €	50%
Total		28 550 €	10 190 €	5 095 €	50%	5 095 €	50%	9 180 €	4 590 €	50%	4 590 €	50%	9 180 €	4 590 €	50%	4 590 €	50%

coût estimé des actions sur 2012 2014	CG 78		Ville	
	Montant en Euro	%	Montant en Euro	%